



Étude sur les dynamiques des Volontariats Internationaux d'Échange et de Solidarité en Franche-Comté

Réalisé par :
Albane Marterer, stagiaire

Sous la direction de :
*Pierre Daniel, Responsable de l'Unité Régions-France à France
Volontaires*
Ousmane SYLL, Directeur du CERCOOP Franche-Comté

Avril 2012

Avec l'accompagnement méthodologique de :
*David LEYLE, Chargé de mission à l'Observatoire de
l'Engagement Volontaire et Solidaire à l'international*



SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	3
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	4
INTRODUCTION	5
I Le cadre de l'étude	6
A. Une étude, deux directions	6
1. France Volontaires, une plate-forme nationale d'appui aux acteurs.....	6
2. Le CERCOOP Franche-Comté, un centre de ressources régional pour la coopération décentralisée	7
B. Catégoriser les engagements volontaires et solidaires à l'international : les Volontariats Internationaux d'Echanges et de Solidarité (VIES).....	8
1. Les Volontariats d'Initiation et d'Echanges (VIEch).....	8
2. Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI).....	9
3. Les Volontariats d'Echanges et de Compétences (VEC).....	9
4. Les autres formes de volontariat.....	10
A. Objectif d'une étude sur les engagements volontaires et solidaires à l'international : mieux connaître pour mieux développer	11
II. Méthodologie et données du diagnostic	13
A. La méthodologie d'enquête.....	13
1. Le rôle du comité de pilotage.....	13
2. L'échantillon cible de l'étude.....	14
B. Méthode de récolte des données.....	14
1. Auprès des structures	14
2. Auprès des volontaires/bénévoles.....	15



III. Les résultats de l'étude : diagnostic des VIES en Franche-Comté.....	16
A. Caractéristiques des structures et des volontaires ciblés par l'étude	16
1. Une variété des structures : répartition géographique, statuts et missions	16
2. Différents profils de volontaires.....	20
B. Etat des lieux des VIES réalisés.....	21
1. Un faible niveau d'information sur les différents engagements.....	21
2. Des pratiques d'engagement orientées vers les VIEch et l'accueil.....	23
3. Le financement des missions des volontaires.....	30
C. Les limites à plus d'engagement volontaire : défaut d'information et faible désir des jeunes à s'engager	31
IV. Diagnostic et recommandations	33
A. Les obstacles et les besoins des acteurs	33
1. Les difficultés et attentes des structures : plus d'accompagnement, à chaque étape des projets..	33
2. Les difficultés et attentes des individus : être mieux préparé à la rencontre interculturelle et à la gestion de projet.....	34
B. Le diagnostic d'une dynamique régionale naissante et collaborative	36
1. Une dynamique de collaboration déjà engagée en Franche-Comté.....	36
2. Des particularités régionales : une dynamique encore peu développée dans le secteur associatif de la solidarité internationale	36
C. La stratégie d'appui aux volontariats : soutenir et accompagner.....	37
1. Soutenir les structures.....	37
2. Trois axes d'action en faveur des volontaires/bénévoles.....	38
CONCLUSION	42
ANNEXES	44
Annexe 1 : La charte des V.I.E.S.	45
Annexe 2 : Loi relative au Volontariat de Solidarité Internationale	47
Annexe 3 – Annuaire des structures enquêtées.....	50



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toute l'équipe du CERCOOP Franche-Comté pour m'avoir si bien accompagnée lors de ce stage : Ousmane Syll pour avoir été capable de voir mon potentiel et m'avoir conduit à l'exploiter, Florentina Bele qui a su me mettre à l'aise dans mon nouvel environnement de travail dès le premier jour, et Vanessa Campan, qui m'a suivie et encadrée tout au long de ce stage et avec qui j'ai eu des débats très riches et ouverts sur des sujets bien au-delà des problématiques initiales.

Mes remerciements vont aussi à France Volontaires pour avoir été à l'origine de cette étude passionnante. Pierre Daniel m'a offert un accueil très chaleureux au sein des collaborateurs de France Volontaires et m'a accompagnée dès le départ pour me permettre de m'approprier le sujet de l'étude. David Leyle a apporté un appui technique et méthodologique pour me donner un cadre de travail rigoureux. Enfin, Delphine Bignan a su prendre la relève pour m'accompagner jusqu'à l'achèvement de cette étude. Tous trois ont su se montrer attentifs, ouverts d'esprit et toujours prêts à me soutenir face aux difficultés rencontrées lors de cette étude.

Enfin, je remercie tous les volontaires/bénévoles, les membres d'associations, d'ONG, les personnels de collectivités territoriales et d'entreprises pour leur générosité. Pour me permettre de réaliser cette étude, ils m'ont reçue et m'ont consacré de leur temps afin de me faire partager leurs expériences, leurs difficultés, leurs critiques, mais aussi des moments humains très forts.



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- * **BEP**: Brevet d'Etudes Professionnelles
- * **BAIP** : Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle
- * **CEMEA** : Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active
- * **CERCOOP Franche-Comté** : Centre de Ressources pour la COOPération décentralisée en Franche-Comté
- * **CIJ** : Centres d'Information Jeunesse
- * **CRIJ** : Centre Régional d'Information Jeunesse
- * **DAREIC** : Direction Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (Rectorat)
- * **DCC** : Délégation catholique pour la Coopération
- * **DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- * **DDVA** : Délégués Départementaux à la Vie Associative
- * **DRAAF** : Direction régional de l'Alimentation, l'agriculture et de la Forêt
- * **DRJSCS** : Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- * **FISE** : Festival International des Sports Extrêmes
- * **JSI** : programme Jeunesse et Solidarité Internationale
- * **MAEE** : Ministère des Affaires étrangères et européennes
- * **PEJA** : Programme Européen Jeunesse en Action
- * **RECIDEV** : Réseau Citoyenneté Développement
- * **SRFD** : Service régional de la formation et du développement
- * **SVE**: Service Volontaire Européen
- * **VEC** : Volontariats d'Echanges et de Compétences
- * **VIE** : Volontariat International en Entreprise
- * **VICh** : Volontariats d'Initiation et d'Echanges
- * **VIES** : Volontaires Internationaux d'Echanges et de Solidarité
- * **VSI** : Volontariat de Solidarité International
- * **VVSI** : Programme Ville Vie et Vacances-Solidarité Internationale



INTRODUCTION

«Si nous souhaitons réellement rendre le monde meilleur et plus sûr, nous avons plus que jamais besoin de bénévoles» a déclaré M. Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations Unies. C'est dans cet état d'esprit que l'Union Européenne a proclamé le 2 décembre l'année 2011, année Européenne du Volontariat et du Bénévolat. Elle souhaite ainsi mettre l'accent sur le rôle important de l'action associative dans les sociétés européennes par la valorisation des actions menées et des acteurs volontaires de la solidarité en Europe. « Le volontariat renforce nos valeurs européennes fondamentales [que sont] la solidarité et la cohésion sociale », a déclaré Mme Viviane Reding, membre de la Commission Européenne, chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté.

Selon un sondage Eurobaromètre de mai 2010, trois Européens sur dix exerceraient une activité bénévole. A travers l'Union Européenne, il existe de nombreuses définitions et traditions différentes en matière de volontariat. En France, le volontariat est un statut juridique sous lequel des personnes engagent un travail, le plus souvent à vocation humanitaire, sociale, sportive, culturelle sur une période de temps définie. Le volontariat se distingue du bénévolat car il s'agit d'une activité à temps plein, incompatible avec le salariat. Il est ainsi possible de percevoir une indemnité de subsistance. Le statut de volontaire permet également de bénéficier d'une protection sociale. Dans le contexte anglo-saxon, il n'y a pas de différence linguistique entre le volontaire et le bénévole, tous deux étant des *volunteers*, personnes travaillant pour le compte d'autrui ou d'une cause particulière, sans paiement pour leur temps et leurs services.

Le point commun de ces activités est que, chaque fois, que des personnes s'associent pour s'entraider ou aider d'autres personnes dans le besoin, cela profite à la fois à la société dans son ensemble et aux bénévoles eux-mêmes. En effet, le volontariat permet d'acquérir des connaissances, de mettre ses compétences à profit et d'élargir son réseau social, ce qui peut souvent déboucher sur des perspectives d'emploi nouvelles ou meilleures et favoriser le développement personnel et social. C'est dans cette optique que se positionne France Volontaires, plate-forme d'appui au volontariat qui a pour mission de contribuer au développement qualitatif et quantitatif des différentes formes d'engagement volontaires et solidaires à l'international, ainsi que le CERCOOP Franche-Comté, dont le but est d'améliorer la qualité des actions de solidarité internationale menées en Franche-Comté. C'est donc tout naturellement que France Volontaires a proposé au CERCOOP Franche-Comté de travailler sur un diagnostic qualitatif et quantitatif des engagements volontaires et solidaires à l'international impliquant une mobilité dans le cadre du groupe de travail régional « Jeunesse et Solidarité Internationale ».



I. Le cadre de l'étude

Proposée par France Volontaires au CERCOOP Franche-Comté dans le cadre de son groupe de travail « Jeunesse et Solidarité Internationale », l'étude sur les dynamiques des volontariats internationaux d'échange et de solidarité correspondait tout à fait aux missions des deux structures qui la dirigent.

A. Une étude, deux directions

Cette étude a été codirigée par France Volontaires, d'une part, plate-forme nationale d'appui au volontariat à l'international, et par le CERCOOP Franche-Comté, d'autre-part acteur régional de la coopération et de la solidarité internationale.

1. France Volontaires, une plate-forme nationale d'appui aux acteurs

France Volontaires est une plate-forme d'appui au Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité, réunissant pouvoirs publics et monde associatif, qui a succédé en 2009 à l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP), qui existait depuis 1963. Au réseau associatif de jeunesse et d'éducation populaire, membre fondateur de l'AFVP, se sont ajoutées les Organisations Non Gouvernementales du volontariat de solidarité internationale, mais aussi les collectivités territoriales, pour créer France Volontaires le 9 décembre 2009.

Poursuivant la mission d'envoi de Volontaires de Solidarité Internationale de l'AFVP, France Volontaires se voit dotée d'une nouvelle mission d'intérêt général, qui est de « contribuer au développement qualitatif et quantitatif des différentes formes d'engagement volontaire et solidaire à l'international, les Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité ». Cette action se fait notamment en rendant les VIES plus lisibles et plus attractifs. Dans la pratique, les actions de France Volontaires pour parvenir à ses objectifs sont les suivantes :

- * **Inform**er sur les diverses formes possibles d'engagement volontaire et solidaire dans les pays en développement, sur les conditions et modalités de séjours ou de missions dans les différents pays.
- * **Ori**enter les personnes en fonction de leur profil, disponibilité, expérience, offre de compétences, engagement associatif, vers l'une ou l'autre « famille » de VIES ou vers des engagements au niveau national, voire européen.
- * **Val**oriser, accroître la notoriété et la reconnaissance des différentes formes de volontariat et d'engagement volontaire dans la société française ainsi que dans les pays d'accueil.
- * **In**nover et développer une culture de l'innovation au sein des différentes familles de VIES Etudier la faisabilité d'un label qualité.



* Animer

- * faciliter la mise en réseau des acteurs des VIES et favoriser le développement de leurs capacités opérationnelles, en lien avec les collectivités territoriales, les institutions étatiques, les politiques publiques, etc.
- * animer un Observatoire de l'Engagement Volontaire et Solidaire à l'International

* Appuyer

- * dans les pays d'accueil, créer un Réseau d'Espaces Volontariats dédiés à l'accueil, l'information, la formation des Volontaires, l'échange de pratiques, etc.
- * en France, favoriser le développement de dispositifs de formation, d'information, de réinsertion, etc.

Le 15 décembre 2011, la liste des membres de France Volontaires a été réactualisée¹. Les membres de France Volontaires se regroupent désormais en 5 collèges, celui des ministères et organismes publics, celui des personnalités qualifiées, le Collège des collectivités territoriales et de leurs organisations représentatives, le Collège des associations, fondations et membres fondateurs et enfin le Collège des associations et fondations membres.

Dans le cadre de son rôle de plate-forme d'appui au volontariat international, et afin de répondre aux besoins locaux, France Volontaires a codirigé 6 autres études dans d'autres régions de France² avec les réseaux régionaux multi-acteurs. Par ailleurs, 4 autres études³ sont en cours dans des régions sans réseaux régionaux multi acteurs et d'autres sont en projets.

2. Le CERCOOP Franche-Comté, un centre de ressources régional pour la coopération décentralisée

Le CERCOOP Franche-Comté, Centre de Ressources pour la COOPération décentralisée en Franche-Comté, est un réseau régional agissant sur toute la Franche-Comté. Il est créé en octobre 1999 par l'État (Ministère des Affaires étrangères et Préfecture de Région Franche-Comté) et les principales collectivités territoriales de la région (Conseil régional, conseils généraux du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, Ville de Belfort), à l'initiative des Assises Régionales de la Coopération et de la Solidarité Internationale à la Saline royale d'Arc-et-Senans. Le CERCOOP Franche-Comté est un lieu de rencontre et d'échange entre les différentes familles d'acteurs franc-comtois de la coopération et de la solidarité internationale afin de mutualiser les pratiques et favoriser les partenariats.

Depuis sa création jusqu'à la fin de l'année 2007, le CERCOOP Franche-Comté était implanté à la Saline royale d'Arc-et-Senans, et sa gestion confiée à l'Institut Claude-Nicolas Ledoux. S'en est suivie une période de mise en veille et de réflexion suite à laquelle, en juillet 2008, il a été décidé de reconstituer le CERCOOP Franche-Comté, de lui

¹ Liste exhaustive sur <http://www.france-volontaires.org/-Nos-membres-.html>

² Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais, Provence Alpes Cote d'Azur, Rhône-Alpes, Centre et Lorraine

³ Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Essonne, Poitou-Charentes



donner une nouvelle forme juridique et de la faire siéger dans la capitale. Le CERCOOP Franche-Comté est devenu une association de Loi 1901, présidée par un élu du Conseil Régional de Franche-Comté et réside à présent à Besançon.

L'objectif général du CERCOOP Franche-Comté étant d'améliorer la qualité des actions de coopération et de solidarité internationale menées en Franche-Comté, tout en favorisant le développement de synergies entre acteurs, ses actions pour parvenir à ses objectifs sont les suivantes :

- * **Recenser** les acteurs franc-comtois de la coopération et de la solidarité internationale et leurs actions, identifier un réseau de personnes ressources bénévoles susceptibles de les appuyer.
- * **Développer** à la fois des activités de coopération et la capacité des différents porteurs de projets via l'information, l'organisation de formations et la sensibilisation.
- * **Accompagner** les porteurs de projets (collectivités locales, associations, établissements scolaires et universitaires, etc.) dans le montage de leurs dossiers, la recherche de leurs financements et de leurs partenaires et éventuellement la mise en œuvre des actions.
- * **Mutualiser** les pratiques par l'organisation de rencontres ou de réunions entre les différents acteurs, en vue de favoriser les échanges et de promouvoir des projets concertés et une coopération de territoire à territoire.

Les membres du CERCOOP Franche-Comté se regroupent en 3 collèges, qui sont le Collège des collectivités territoriales, le Collège des partenaires institutionnels et le Collège des associations.

B. Catégoriser les engagements volontaires et solidaires à l'international : les Volontariats Internationaux d'Echanges et de Solidarité (VIES)

La « communauté » des Volontaires Internationaux d'Echanges et de Solidarité regroupe trois grandes « familles », qui sont les Volontariats Internationaux d'Initiation et d'Echanges (VIEch), le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) et les Volontariats d'Echanges et de Compétences. A cela s'ajoutent d'autres types de volontariats qui doivent être considérés dans l'analyse.

1. Les Volontariats d'Initiation et d'Echanges (VIEch)

Les Volontariats d'Initiation et d'Echanges (VIEch) concernent majoritairement les jeunes mais surtout toute personne vivant ses premières expériences de découverte des réalités internationales. Ils peuvent prendre plusieurs formes :

- * **Rencontres de solidarité internationale** : dont les chantiers internationaux de bénévoles, les dispositifs Jeunesse et Solidarité Internationale (JSI) et Ville Vie Vacances et Solidarité Internationale (VVVSI) financés



par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. Le plus souvent, les rencontres de solidarité internationale concernent les départs en groupe dans des pays du Sud, avec des séjours articulés autour de travaux ou d'ateliers. Dans le cas des JSI et VVSI, les jeunes participent à l'élaboration du projet ; ce n'est pas forcément le cas pour d'autres chantiers tels que ceux proposés par Cotravaux.

- * **Echanges avec accueil réciproque** : souvent organisés dans le cadre de jumelages.
- * **Voyages Découverte** de la solidarité internationale pendant lesquels les volontaires peuvent rejoindre, à leur propre initiative, une association locale par exemple.

2. Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)

Le Volontariat de Solidarité Internationale est un dispositif régi par la loi du 23 février 2005⁴. Il consiste en un engagement d'une personne majeure pour une mission de développement ou d'urgence humanitaire au sein d'une association reconnue par l'État et agréée. Ce volontariat a été intégré dans la loi sur le Service Civique (au même titre que le Service Volontaire Européen ou le Volontariat en Ambassade) mais reste régi plus spécifiquement par la loi de 2005.

3. Les Volontariats d'Echanges et de Compétences (VEC)

Les Volontariats d'Echanges et de Compétences (VEC) sont réalisés par ceux qui, en activité ou à la retraite, souhaitent enrichir leur expérience et apporter un savoir-faire professionnel, sans aucun but lucratif, auprès de ceux avec qui ils échangent. Bien que certains VEC soient des professionnels en activité, leurs actions de volontariat se font en dehors de leur emploi. Cette catégorie comprend plusieurs dispositifs :

- * **Mécénat de compétence** : Une entreprise propose à ses salariés de mettre à disposition leur savoir-faire professionnel pour une mission de solidarité internationale, pendant leurs heures de travail.
- * **Congé solidaire** : Ce type de volontariat se rapproche du mécénat de compétence. Il a pour objet de permettre à un salarié de participer à une mission d'entraide pendant ses congés, la prise en charge étant assurée par son entreprise. Il faut le différencier du congé de solidarité internationale, régi par le code du travail, qui permet à un salarié de disposer de 6 mois maximum pour mener une action de solidarité internationale, sans implication de l'employeur.
- * **Missions de retraités bénévoles** : Il s'agit de missions confiées à des personnes retraitées par des associations spécialisées. Le plus souvent, celles-ci mettent en œuvre leurs compétences professionnelles. L'exemple le plus courant est celui des professeurs à la retraite, qui partent pour des missions d'enseignement au Sud.

⁴ Voir en annexe



D'autres dispositifs, ne faisant pas directement partie de la famille des volontariats ont été intégrés à l'enquête.

- * **Service civique** : il permet de réaliser une mission d'intérêt général, pendant une durée comprise entre 6 et 12 mois. Parmi les 8 thématiques proposées, il en existe une sur le « développement international et action humanitaire » et une sur la « solidarité ». Du fait de l'actuelle mise en œuvre du dispositif, il était impossible de l'intégrer à cet état des lieux, même si des actions pilotes ont déjà été menées par des associations françaises en dehors du territoire national, et notamment en Haïti.

- * **Volontariat long terme hors statut** : concerne les missions volontaires de longue durée (plusieurs mois à plusieurs années) partant en dehors du statut de VSI. Toutefois ces volontariats/bénévolats sont réalisés dans un cadre associatif.

- * **Service Volontaire Européen hors Union Européenne** : il permet de réaliser pour les 18-30 ans une mission d'intérêt général, non lucrative, en réalisant un acte de solidarité concret dans un pays hors-Union Européenne. Il a pour but de promouvoir la citoyenneté et les valeurs européennes. L'agence française du Programme Jeunesse en action (AFPEJA) souhaite réserver les projets de moins de 6 mois pour le public des Jeunes Avec Moins d'Opportunités. Ces missions plus courtes s'accompagnent généralement d'un encadrement plus fort.

- * **Stages étudiants** : L'élargissement du champ de l'enquête aux stages étudiants a fait débat parmi les personnes enquêtées, la question étant de savoir si l'on peut considérer que des stagiaires ayant l'obligation de réaliser un stage sont vraiment des « volontaires ». Certains acteurs estimant que c'est le cas dans la mesure où les stagiaires concernés choisissent par eux-mêmes de partir au Sud ou sur des projets de solidarité.



Tableau récapitulatif des volontariats à l'international

VIES	Volontariat d'Initiation et d'Echanges (VIEch)	Toute personne vivant une expérience de découverte de culture étrangère ou de solidarité internationale.	Chantiers de jeunes, voyages de découverte, VVSI-JSI
	Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)	Toute personne s'engageant par contrat de VSI (loi de février 2005) avec une association agréée par l'Etat.	Une trentaine d'associations agréées par l'Etat France Volontaires
	Volontariat d'Echanges et de Compétences (VEC)	Toute personne active ou en retraite, souhaitant enrichir son expérience et apporter un savoir-faire professionnel.	Mécénat de compétence (professionnels en activité), missions de professionnels, bénévoles retraités, congés de solidarité internationale, etc.
Autres formes de volontariats internationaux de solidarité	Service Volontaire Européen hors Union Européenne (SVE-Monde)	Tout jeune souhaitant promouvoir les valeurs de l'Europe	Organismes associatifs agréés
	Volontariat long terme hors dispositif	Toute personne portant un projet de solidarité	Missions volontaires de longue durée hors statut VSI
	Service civique	Jeune de 18 à 25 ans pour l'Engagement de Service Civique et à partir de 26 ans pour le Volontariat de Service Civique	Organismes agréés
	Stages étudiants	Etudiant réalisant un stage dans le domaine de la solidarité	Configurations variées

A. Objectif d'une étude sur les engagements volontaires et solidaires à l'international : mieux connaître pour mieux développer

De multiples acteurs franc-comtois (collectivités territoriales, associations, établissements d'enseignement, services déconcentrés de l'Etat, entreprises, etc.) interviennent dans le domaine de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale. Bien que concernés par de nombreux dispositifs d'information et d'orientation, d'accompagnement et de financement, une part importante des actions réalisées par les porteurs de projets s'effectue sans concertation, coordination ou mutualisation au niveau régional, exceptés les structures participant aux groupes de travail du CERCOOP Franche-Comté. On constate globalement un foisonnement d'initiatives de coopération et solidarité. Les actions de développement engagent la mobilité des personnes impliquées dans le projet, mais aussi de volontaires dans le cadre d'un besoin en compétences particulières.

L'objectif de France Volontaires, qui est de promouvoir et de développer les VIES tout en contribuant à la coordination des acteurs de la solidarité internationale sur cette question, a rencontré celui du CERCOOP Franche-Comté dans le cadre de son groupe de travail « Jeunesse et Solidarité Internationale », qui est de contribuer à valoriser les bonnes pratiques tout en structurant des partenariats forts sur le territoire en suivant les principes de complémentarité et de subsidiarité.

Dans le but d'établir un diagnostic qualitatif et quantitatif sur les dynamiques des engagements volontaires et solidaires à l'international en région, la conduite d'une étude sur les Volontariats Internationaux d'Echanges et de Solidarité en Franche-Comté menée conjointement par le CERCOOP Franche-Comté et France Volontaires a pour objectifs de :

- * établir un panorama quantitatif des pratiques d'engagement volontaire et solidaire à l'international ;



- * recenser l'état des connaissances sur les VIES et les besoins des jeunes en volontariat
- * établir un panorama des structures d'accueil, d'envoi et de suivi accompagnement des engagements volontaires et solidaires à l'international ;
- * dresser un état des lieux des différents dispositifs de formation, d'accompagnement et de financement existant sur le territoire régional ;
- * repérer les forces et les faiblesses des pratiques actuelles ainsi que les améliorations identifiées par les acteurs ;
- * proposer des complémentarités et partenariats possibles entre les acteurs au service de l'amélioration collective des pratiques.

Ainsi, une étude sur les dynamiques des Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité en Franche-Comté permet à la fois de disposer d'une meilleure vision de la typologie des volontariats en Franche-Comté et de constituer un socle commun de concertation. Celui-ci pourra être la base d'un partenariat avec les acteurs régionaux pour la valorisation des bonnes pratiques déjà à l'œuvre sur le terrain et la mutualisation sur d'autres pratiques à renforcer.



II. Méthodologie et données du diagnostic

Afin de permettre des comparaisons interrégionales, cette étude nécessite de suivre une méthodologie rigoureuse, tout en étant capable de s'adapter aux spécificités régionales.

A. La méthodologie d'enquête

Proposée au CERCOOP Franche-Comté par France Volontaires dans le cadre de son groupe de travail « Jeunesse et Solidarité Internationale », ce dernier a naturellement constitué le comité de pilotage de l'étude.

1. Le rôle du comité de pilotage

Afin d'améliorer le suivi de l'enquête et d'orienter celle-ci quant à la méthodologie, les outils ou encore la cible de l'enquête, un comité de pilotage a été constitué. Il est composé des structures locales suivantes :

- * Centre de Ressources pour la COOPération décentralisée en Franche-Comté (CERCOOP F-C)
- * Conseil régional de Franche Comté
- * REseau Citoyenneté Développement (association RéCidev)
- * Direction Régional de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
- * Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)
- * Centre d'Etudes aux Méthodes d'Enseignement Actives (CEMEA)
- * Terre des Hommes France
- * Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD - Terre Solidaire)
- * Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC)
- * Service régional de la formation et du développement (SRFD) / Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
- * Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (Université de Franche-Comté)
- * Mission Société Civile / Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
- * France Volontaires



Le rôle du comité de pilotage ainsi constitué étant de valider les termes de référence, la méthodologie et le calendrier de l'étude, de faire le point sur son déroulement à mi-parcours et d'en organiser la restitution à la fin, celui-ci s'est réuni 4 fois⁵.

2. L'échantillon cible de l'étude

Les structures visées par l'enquête sont des personnes morales engagées dans la solidarité internationale, la jeunesse, la mobilité, l'éducation formelle et non formelle et les relations internationales, quel que soit son rôle dans les projets de coopération décentralisée et de solidarité internationale (information et orientation, et accompagnement des porteurs de projets et des volontaires futurs, envoi et accueil de volontaires, financement de projets ou dispositifs) et quel que soit son statut juridique.

Les individus enquêtés sont les volontaires/bénévoles qui ont été en situation d'engagement solidaire à l'international en 2010, qu'ils soient toujours en mission ou non.

B. Méthode de récolte des données

Pour chaque type d'acteur, les moyens utilisés pour recueillir les données sont adaptés en fonction des caractéristiques propres au type.

1. Au près des structures

Afin d'élargir le champ d'étude au maximum, il a été procédé à la diffusion large d'un premier questionnaire concis pour identifier les acteurs pertinents par rapport au cœur de l'étude. De plus, une question supplémentaire permettait aux structures de proposer des contacts vers des partenaires spécifiques qui ne seraient pas encore identifiés par le CERCOOP Franche-Comté. Ce questionnaire a été envoyé à travers la liste de diffusion du CERCOOP Franche-Comté (deux envois) et une communication sur l'étude a été faite à travers la lettre d'information du CERCOOP, qui est composée de plus de 2600 contacts. Cependant, ces contacts sont situés en Franche-Comté, mais aussi en dehors de la région, et même à l'international. Les contacts hors région représentent 12% des contacts du

⁵ Le Comité de pilotage s'est donc réuni avant, pendant (au début et à mi-parcours) et après l'étude pour la restitution provisoire



CERCOOP Franche-Comté. Le taux de réponse à ce premier questionnaire est de 3% en excluant les contacts hors région⁶.

Dans le même temps, il a été réalisé des entretiens semi-directifs avec les membres du comité de pilotage⁷ afin de permettre l'acquisition d'éléments de réflexion par rapport à la problématique initiale, mais aussi d'adapter l'étude au contexte régional. En effet, en plus d'un diagnostic qualitatif et quantitatif des engagements de solidarité à l'international, un autre but à l'étude en région Franche-Comté est donné : pouvoir expliquer les freins au dynamisme des engagements solidaire à l'international en région

Ces entretiens ont également permis d'obtenir directement des premières réponses au questionnaire préliminaire et d'obtenir des contacts supplémentaires pour la suite de l'étude.

Ce questionnaire préliminaire a permis d'identifier les acteurs régionaux des engagements volontaires et solidaires à l'international. Ainsi, ont été retenues 65 structures reconnues pour leur rôle majeur dans l'information des individus sur les possibilités d'engagement relevant de la solidarité internationale, dans l'envoi ou l'accueil de façon directe des volontaires internationaux dans des missions de solidarité internationale, ainsi que dans le financement des divers dispositifs et projets portés par les individus seuls ou les associations. A ces organismes, a été soumis un second questionnaire plus détaillé, administré soit par entretien en face-à-face pour les organisations ayant un rayonnement large, soit par téléphone pour les structures ayant un rôle plus mineur. 37 ont pu être recontactées et ont accepté de compléter le questionnaire approfondi.

Enfin, parmi les 24 structures agréées pour le Volontariat de Solidarité Internationale, ont été contactées par courriel celles dont aucun référent en région Franche Comté n'était référencé, afin de savoir si elles avaient participé à l'envoi de volontaires en 2010. Sur les 21 associations contactées, 6 ont répondu qu'elles n'avaient envoyé aucun volontaire en 2010, une a communiqué un contact régional, et une a refusé de répondre.

2. Auprès des volontaires/bénévoles

Une des spécificités de l'étude réalisée en région Franche-Comté est de diagnostiquer les engagements solidaires à l'international existants, mais aussi d'expliquer les freins à un engagement de solidarité internationale impliquant une mobilité.

Des entretiens directs ont été conduits avec d'anciens volontaires/bénévoles à l'aide d'un questionnaire constitué de questions fermées mais surtout des questions semi-ouvertes afin de permettre la collecte d'informations quantitatives et qualitatives. Les entretiens se sont déroulés soit en face à face, soit par questionnaire en ligne pour les volontaires/bénévoles qui n'étaient pas disponibles pour un entretien physique.

Les personnes non impliquées dans le cadre de la solidarité internationale ont été interrogées lors du Festival International des Sports Extrêmes (FISE) afin d'identifier les freins à l'engagement. Le parrainage de l'événement par Energie Jeune et la présence d'un village jeunesse justifient la présence de nombreux jeunes, qui sont la part de la population qui s'engage le plus en volontariat à l'international. Un questionnaire concis a été administré aux personnes se présentant à l'entrée du festival. Quarante personnes ont été interrogées dans ce cadre.

⁶ A noter cependant que ce mail étant généré par la liste de diffusion du CERCOOP, il a pu être considéré comme un spam par certains services de messageries. Un technicien d'une collectivité locale en a fait la remarque lors de la relance par téléphone.

⁷ Onze personnes au total



III. Les résultats de l'étude : diagnostic des VIES en Franche-Comté

La cible étudiée a permis d'observer les pratiques en matière d'information et d'orientation des porteurs de projets de solidarité internationale, de départs et d'accueil de volontaires/bénévoles, de leur suivi et de leur accompagnement, de la valorisation de leur engagement, et du financement de ces mobilités.

De l'autre côté, le sondage réalisé au FISE dégage des pistes de réponses quant aux freins à plus d'engagement solidaire à l'international.

A. Caractéristiques des structures et des volontaires ciblés par l'étude

Il est intéressant de noter que si une part importante des volontaires/bénévoles a été enquêtée par questionnaire en ligne sans difficultés, cette méthode de récolte des données s'est avérée laborieuse concernant les structures. En effet, treize structures non pertinentes⁸ ont répondu au questionnaire préliminaire, et d'autres ont eu des difficultés à le compléter et ont nécessité une assistance. De plus, aucune des structures auxquelles le questionnaire approfondi a été transmis n'a pu le compléter en ligne malgré un accompagnement important.

1. Une variété des structures : répartition géographique, statuts et missions

Sur 65 structures sélectionnées, 37 ont pu être contactées et interrogées pour un entretien approfondi, soit près de 57%. Cependant, ce taux de réponse élevé cache une réalité bien différente. En effet, si les structures membres du Comité de pilotage et les partenaires proches du CERCOOP Franche-Comté ont presque tous répondu aux diverses sollicitations, il en est autrement des plus petites structures ou de celles moins proches du CERCOOP Franche-Comté. En plus de la difficulté de trouver un moyen de les joindre, dû à une absence de site Internet dans la majorité des cas, elles se sentaient peu concernées par cette étude. Alors que le but de celle-ci est de donner la parole à de telles structures sur leurs difficultés et leurs besoins pour pouvoir bénéficier de plus de soutien dans leur envoi de volontaires, lors des prises de contact par téléphone, elles se dégageaient de tout rôle majeur par rapport à la problématique. Elles affirment être trop modestes pour pouvoir être le sujet d'une étude.

Il est important de noter qu'à aucun moment le terme de Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité n'a été utilisé. Pour parler de ces volontariats, l'expression « engagements à caractère volontaire et solidaire

⁸ Voir partie sur le mode de récolte des données

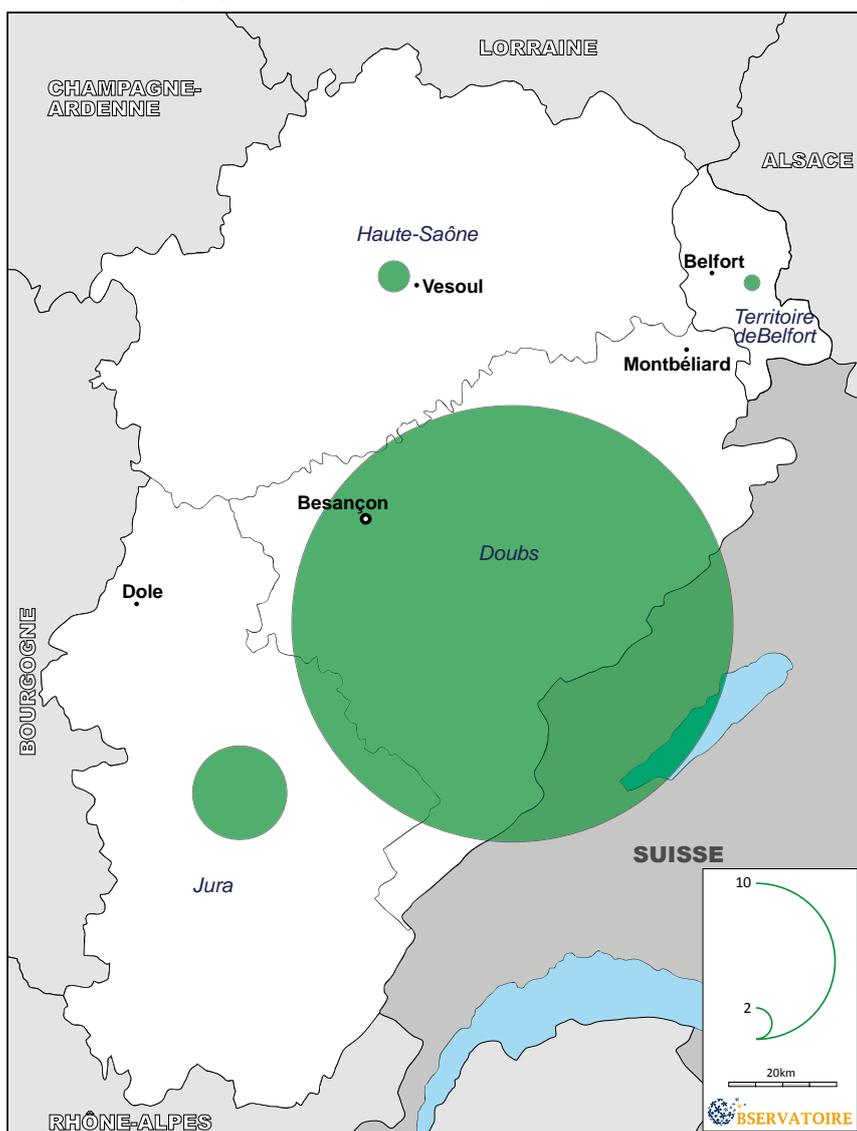


impliquant une mobilité » a été utilisée. Ce choix de vocabulaire a été réalisé délibérément afin de pouvoir englober une réalité empirique et ne pas se limiter à une définition venant « d'en haut ».

a. Répartition géographique des structures

La majorité des structures enquêtées est localisée dans le département du Doubs, où se trouve la capitale régionale, Besançon. De ce fait, et par sa situation géographique stratégique, de nombreuses ONG, associations locales et autres structures choisissent d'implanter leur siège ou leur antenne à Besançon. De surcroît, le département du Doubs est le plus dynamique économiquement et le plus peuplé de Franche-Comté.

La répartition géographique des structures en région Franche-Comté



On constate un dynamisme dans le département du Jura, avec six structures enquêtées. Ce dernier, bien que plus rural que le Doubs, reste économiquement dynamique et relativement peuplé.

Le faible dynamisme économique des départements de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort est connu. Cependant, leur dynamisme quant aux engagements solidaires à l'international n'est pas pour autant négligeable.

La répartition géographique des structures enquêtées reflète assez bien le constat qu'a pu déjà faire le CERCOOP Franche-Comté lors de son recensement des acteurs de la Solidarité internationale⁹. En effet, bien qu'il y ait une surreprésentation du département du Doubs et une sous-représentation de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort concernant l'état des lieux, la tendance à un fort dynamisme du Doubs et une dynamique plus faible dans les autres départements reste conservée.

⁹ Réalisé en juin 2011

885 acteurs de la Solidarité Internationale répertoriés par le CERCOOP FC	
Doubs	52%
Jura	20%
Haute-Saône	15%
Territoire Belfort	13%

37 structures enquêtées pour l'état des lieux	
Doubs	75%
Jura	17%
Haute-Saône	5%
Territoire Belfort	3%

b. Des statuts juridiques variés

Les deux tiers des structures enquêtées sont des associations de solidarité internationale, d'éducation populaire, de promotion de la citoyenneté et de jeunesse principalement.

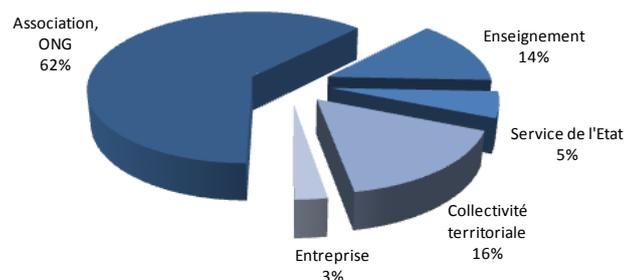
Concernant les collectivités territoriales, il s'agit principalement des Conseils généraux et du Conseil Régional. On compte aussi une ville et une communauté d'agglomération.

Les 5 structures d'enseignement sont des structures d'enseignement formel, celles d'éducation populaire étant répertoriées dans les associations. On compte quatre lycées professionnels et un centre de formation des apprentis.

Parmi les services de l'Etat, la DRJSCS et le Rectorat de l'académie de Besançon ont été rencontrés. Une seule entreprise a été enquêtée¹⁰.

Concernant la taille des structures, 13 sont des associations de petite taille, fonctionnant sur la base du bénévolat et 10 sont des associations nationales ayant des bureaux de représentation régionaux et disposant de moyens suffisants pour faire appel à des salariés.

Statut juridique des structures

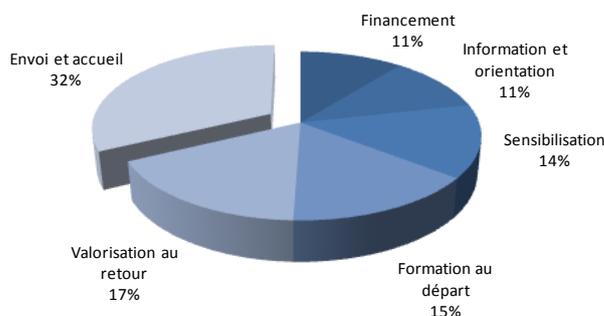


a. Des missions bien définies

Chaque acteur impliqué dans les engagements volontaires et solidaires à l'international en Franche-Comté a un rôle défini et identifié.

L'information et l'orientation : accompagner les futurs volontaires/bénévoles

Liens des structures avec le volontariat



Sont concernées dans cette catégorie, les structures œuvrant à renseigner les individus sur les possibilités d'engagement volontaire et solidaire à l'international et qui les accompagnent dans leur engagement, que cela soit en appui à l'élaboration du projet personnel et technique, en préparation à la mission de terrain (par des formations au départ mais aussi des temps de réflexion sur leur engagement et sur la coopération au développement) ou à la recherche de financements. Les

¹⁰ Une seconde entreprise a été recensée pour avoir été engagée dans un VIES. Un de ses salariés est parti en congé de solidarité internationale, plusieurs années avant l'année de référence de l'étude, donc exclu.

bureaux de représentation en Franche-Comté du Réseau Information Jeunesse ou du réseau Ritimo sont des exemples de ces structures.

le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté, RéCiDev (membre du réseau Ritimo), le CERCOOP Franche-Comté, les CEMEA, la DRJSCS, la Fédération Léo Lagrange, le CCFD Terre Solidaire et la Délégation catholique pour la Coopération (DCC), soit huit structures ont été identifiées comme structures d'information et d'orientation en Franche-Comté : l'une de leurs missions est d'intervenir en amont de la mobilité, en informant les individus sur les volontariats de solidarité à l'international et en orientant leur réflexion sur l'engagement et la qualité du projet de développement auquel ils contribuent. A part le CERCOOP Franche-Comté, qui est un réseau régional d'appui à la coopération décentralisée, ces structures sont des antennes locales d'associations disposant d'un réseau national.

L'envoi et l'accueil de volontaires/bénévoles

Les structures d'envoi de volontaires/bénévoles proposent à un individu ou à un groupe de se joindre à un projet de développement international porté ou non par l'organisme afin d'y contribuer à travers une mission de terrain.

Les organismes d'accueil sont ceux qui ont pour rôle d'accueillir des volontaires d'échange et de solidarité internationale. Il s'agit par exemple d'une association de chantiers internationaux de bénévoles qui organise un chantier en France ou encore d'associations de solidarité internationale accueillant de façon réciproque des volontaires. En Franche-Comté, ce type de structure est représenté par le Centre de Beaumotte par exemple.

Les financements

Le Conseil Régional de Franche-Comté finance de nombreux dispositifs de mobilité pour les jeunes, que cela soit pour des poursuites d'étude ou pour des stages étudiants ou professionnels. Certaines de ces mobilités peuvent donc avoir un caractère solidaire, comme par exemple un stage réalisé dans une association ou une structure d'intérêt général. De même, le CRIJ reçoit des stagiaires dans le cadre de programmes de mobilité. Cependant, ces programmes concernent seulement des mobilités européennes et canadiennes.

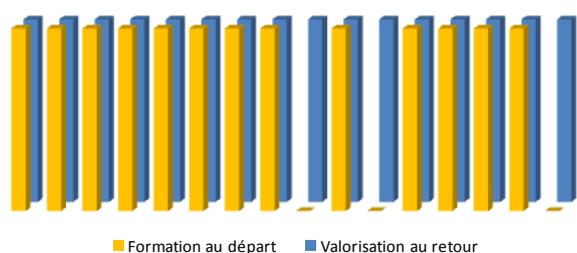
Concernant les mobilités à caractère solidaire, elles sont financées par les collectivités territoriales à travers le financement du budget global des projets de coopération internationale portés par des associations de solidarité internationale ou de jeunesse et d'éducation populaire. De plus, ces projets bénéficient souvent d'un autofinancement par la structure porteuse du projet ainsi que de ses partenaires. Les financements de la partie mobilité des projets ont donc des sources internes à la structure, mais aussi externes. Les financements internes sont les fonds propres de l'association (10 organisations sur 27), ou le produit d'événements organisés tels que des ventes d'objets d'art du pays bénéficiaire du projet, des concerts, etc. Les sources de financement externes sont les subventions accordées par les collectivités territoriales, ou encore le mécénat d'entreprises (17 organisations sur 27).

Autres missions

Les autres missions des structures sont principalement la formation au départ et la valorisation de l'expérience au retour. S'il y a plus de structures réalisant cette dernière que la formation au départ, c'est parce que des structures finançant les mobilités, comme le Rectorat de l'Académie de Besançon ou la DRJSCS, ont mis en place des outils de valorisation au retour. En revanche, toutes les structures réalisant une préparation au départ effectuent aussi une valorisation au retour.



La formation au départ et la valorisation au retour : pratiques des structures

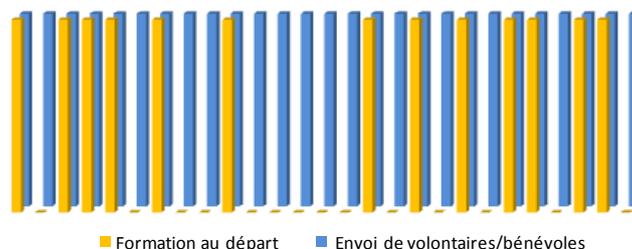


Chaque barre représente une structure. Si celle-ci est absente, la structure ne réalise pas l'action

Concernant la formation au départ, elle est réalisée par les structures d'envoi des volontaires, mais pas systématiquement, comme on peut le constater sur le graphique suivant.

La formation au départ et la valorisation au retour : pratiques des structures

Chaque barre représente une structure. Si celle-ci est absente, la structure ne réalise pas l'action



Les actions de sensibilisation recourent la participation ou l'organisation de manifestations en lien direct avec les VIES. Celles-ci contribuent à la communication sur les VIES et sur toute autre forme d'engagement solidaire à l'international.

Elles sont présentées à part des actions d'information, correspondant plutôt aux réponses faites à des sollicitations venant du public de la structure. Les actions de sensibilisation impliquent donc une démarche beaucoup plus active de la part de la structure, qui fait volontairement la promotion de l'engagement à l'international.

2. Différents profils de volontaires

Le profil des volontaires/bénévoles rencontrés lors des enquêtes

Type VIES	Genre	Age	Pays d'envoi	Pays d'accueil	Mission	Durée mission	Situation professionnelle
Volontariats d'Initiation et d'Echange							
Chantier international de bénévoles	F	24	République Tchèque	France	Participation à un chantier	3 semaines	Salariée
Volontariats d'Echange et de Compétences							
Mécénat de compétence	H	54	France	Bénin	Technicien et formateur	3 semaines	Salarié
Volontariats de Solidarité Internationale							
VSI ONG agréée	F	37	France	Centrafrique	Chef de projet	3 mois	Salariée
VSI ONG agréée	F	24	France	Burkina Faso	Ergothérapeute	24 mois / 2 ans prévus	Volontaire sur le terrain
Autres volontariats							
Volontariat hors statut	F	21	France	Mali	Chef de projet	1 mois	Etudiante
Volontariat hors statut	H	22	France	Mali	Participation à un chantier	1 mois	Etudiant
Scouts et guides de France	H	20	France	Burkina Faso	Animateur, formateur	1 mois	Etudiant
Stage étudiant	F	37	France	Centrafrique	Chef de projet	6 mois	Salariée
Mission courte	F	35	France	Togo	Coordinatrice de programme	1 mois	Salariée
SVE	F	27	France	Espagne	Animatrice, formatrice	6 mois	Salariée



Les trois familles de volontariat sont représentées. Cependant, il existe de fortes disparités dans la représentativité des volontaires interrogés par rapport à ceux qui ont été recensés à travers les structures enquêtées.

Par exemple, bien que représentant une grande partie des engagements, aucun ancien volontaire/bénévole issu des départs de groupes organisés par les établissements d'enseignement formel dans le cadre de leur projet pédagogique n'a été rencontré. Cela se justifie par le fait que ces projets sont réalisés lors de la dernière année d'étude avant l'obtention du diplôme. L'étude étant réalisée en 2011, mais portant sur 2010, les jeunes impliqués dans ces projets solidaires ont obtenu leur diplôme et n'ont plus de contacts avec l'établissement qui le leur a délivré, celui-ci disposant bien souvent de coordonnées obsolètes. Il était donc impossible de les contacter.

Concernant les chantiers, la situation est similaire. La Franche-Comté étant plutôt une terre d'accueil que d'envoi de volontaires pour des missions de chantiers internationaux, les anciens volontaires ne conservent pas de contacts avec leur structure d'accueil une fois rentrés dans leur pays¹¹.

B. Etat des lieux des VIES réalisés

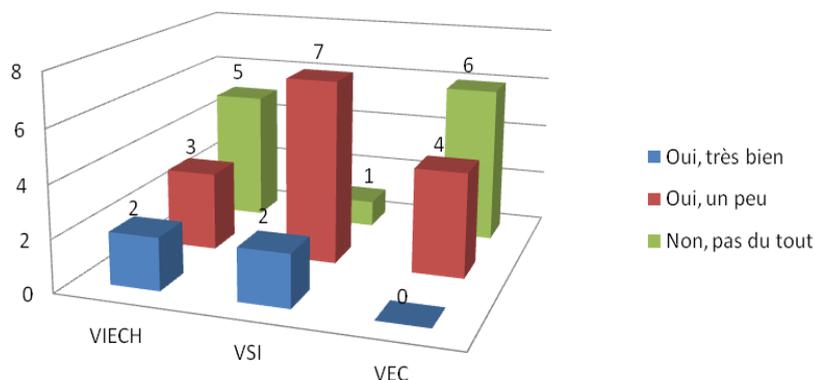
L'état des lieux des V.I.E.S. présente une image à un instant donné de ce qui est réalisé en matière d'information et d'orientation, de pratique des volontariats et de financements de dispositifs ou de projets.

1. Un faible niveau d'information sur les différents engagements

Concernant les structures ayant pour mission l'information et l'orientation des personnes intéressées par un engagement volontaire et solidaire à l'international, la connaissance des VIES est faible comme le confirme l'évaluation sur leur connaissance de chaque catégorie de VIES.

Connaissance des VIES par les structures d'information et d'orientation

On constate que le VSI est la catégorie avec laquelle les structures sont le plus familières. Cela s'explique par le fait que cette catégorie représente un dispositif bien délimité et reconnu par une loi, alors que les deux autres catégories regroupent des dispositifs divers et variés, parfois méconnus. Ainsi, les programmes JSI et VVSI sont peu connus des structures d'information et d'orientation, tout comme les possibilités de volontariats relevant des VEC.



¹¹ Il a cependant été possible d'interroger une volontaire ayant participé à un chantier international de jeune en 2011, et ses réponses ont été incluses dans la base de donnée.



Par contre, les répondants avaient une idée juste sur le contenu général des catégories de VIES. En effet, lorsqu'il leur était demandé de citer les dispositifs relevant respectivement des VIEch, des VEC et des VSI, bien que cela soit difficile de classer précisément les dispositifs dans chaque type de VIES, ils citaient spontanément les différences générales de contenu de ces catégories. Le caractère de mission courte ayant pour but la découverte des différences culturelles et de développement était identifié par les répondants comme VIEch. De même, il était spontanément noté que les VEC regroupent des missions plus professionnelles, demandant des compétences, et potentiellement plus longues.

Les types de V.I.E.S. : des catégories exclusives ?

Il est intéressant de noter que pour les structures d'information et d'orientation franc-comtoises, les types de VIES sont non exclusifs. En effet, un dispositif ou cadre de volontariat/bénévolat peut simultanément relever de plusieurs catégories à la fois.

Par exemple, une mission de pose de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment dans le cadre du stage des étudiants en BAC professionnel métiers de l'électrotechnique était à la fois considérée un VIEch et un VEC. En effet, de par sa courte durée (3 semaines) et de par le fait que les élèves vivaient leur première expérience de découverte des réalités internationales, ce chantier peut être classé dans la première catégorie. Seulement, les jeunes impliqués dans le projet, bien qu'élèves stagiaires encadrés par deux employés de la société SOMEGA, ont apporté un véritable savoir-faire professionnel. Par le fait, cette mission peut être aussi considérée comme appartenant à la catégorie des VEC.

Il en est de même pour le salarié de l'entreprise SOMEGA qui a contribué au chantier. Il vivait sa première expérience internationale en dehors de voyages d'agrément. Celle-ci consistait en un chantier de court terme. Cependant, il a apporté une réelle expertise professionnelle et des compétences assises par une expérience pratique. A la fois, il n'est à priori pas évident de classer ce volontaire/bénévole dans un type de VIES ou dans un autre.

Le choix qui a été fait, est de choisir la catégorie la plus pertinente quand la classification s'avère potentiellement litigieuse, et par le fait d'établir une classification exclusive. Par exemple, le volontaire/bénévole de SOMEGA a été choisi pour ses compétences. Il a eu un rôle d'encadrant lors de sa mission de terrain. A l'inverse, les élèves du lycée Montjoux réalisaient le chantier dans le cadre de leur stage en entreprise dans le but d'obtenir leur diplôme. Ils étaient sous la direction de deux professionnels et avaient une position de subalterne. Ils ont donc été considérés comme des VIEch., alors que le salarié de SOMEGA a été classé comme un VEC.



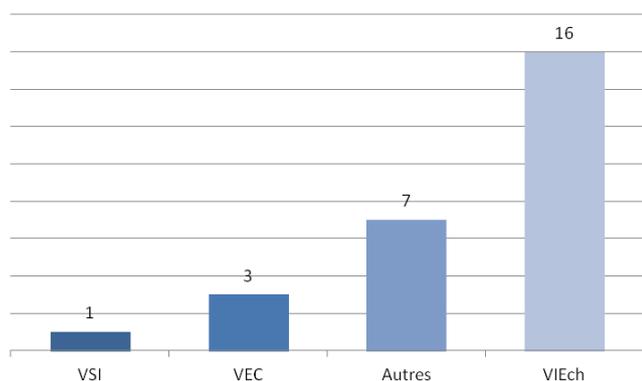
2. Des pratiques d'engagement orientées vers les VIEch et l'accueil

Quels sont les types de VIES réalisés ? Quels sont les pays qui accueillent le plus de projets de solidarité internationale engageant la mobilité des bénévoles et des volontaires ? Quel est le profil de ceux-ci ?

a. Les types de volontariats réalisés

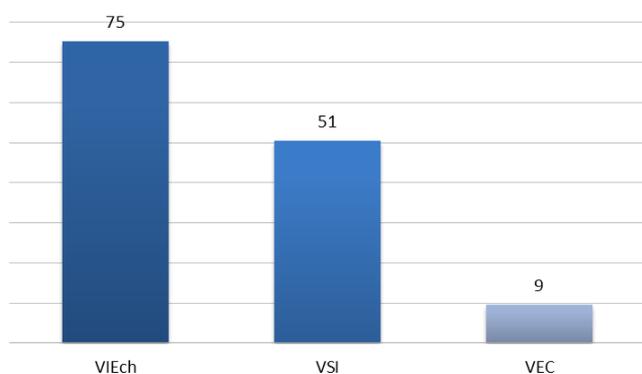
Que l'on ait une approche en termes de nombre de structures ou en nombre de personnes impliquées dans des engagements à caractère volontaire et solidaire impliquant une mobilité, les VIEch représentent une part importante des VIES réalisés en Franche-Comté.

Les types de volontariats réalisés (en nombre de structures)

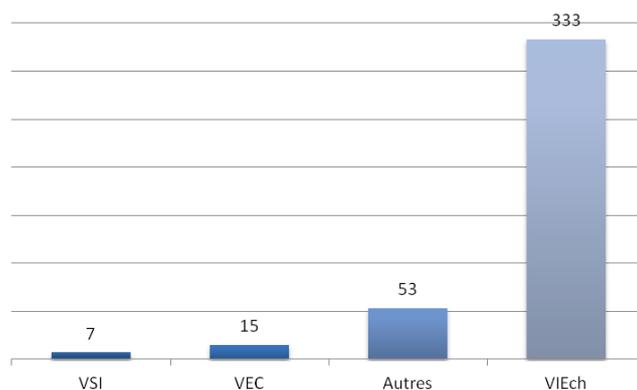


Cependant, les disparités sont fortes à travers les types de VIES. En effet, au sein des VIEch, les chantiers représentent 84% des VIEch réalisés alors qu'aucun engagement relevant des programmes JSI et VVSI n'a été réalisé en 2010¹². Les VIEch restants se composent intégralement de voyages-découverte.

Concernant les VEC, les missions seniors sont réalisées par deux structures (12 volontaires/bénévoles). Une seule structure réalise du mécénat de compétences (2 volontaires/bénévoles). Les autres types d'engagement regroupent les stages étudiants, les congés solidaires et les volontariats hors-statuts.



Les types de volontariats (en nombre de volontaires/bénévoles)



Les types de volontariats en nombre de mois de mission cumulés¹³

¹² En Franche-Comté, un seul JSI a été réalisé (en 2009) depuis que les deux programmes existent

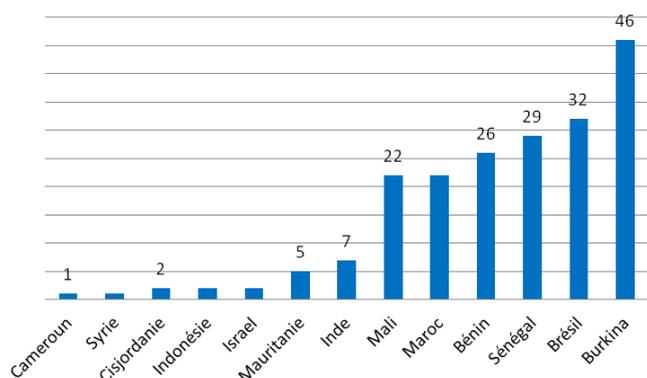
¹³ Calculé à partir d'un modèle de durée de mission. Source : Observatoire des Engagements Volontaires et Solidaires à l'International



b. Les pays d'accueil

Concernant les pays d'accueil, la France garde une part importante (accueil de volontaires/bénévoles). Seulement, si les accueils de volontaires/bénévoles représentent quasiment la majorité des VIES en Franche-Comté, ceux-ci se concentrent sur une seule structure : le centre de Beaumotte qui en totalise 160 à lui seul sur 167 recensés.

Les pays d'accueil des volontaires/bénévoles (au départ de la France)



Pour les 197 départs recensés, le Burkina-Faso est le pays qui accueille le plus de volontaires/bénévoles. L'Afrique subsaharienne capte à elle seule 63% des envois de volontaires/bénévoles, et la moitié des projets des structures. Le Brésil, second pays d'accueil de volontaires et bénévoles franc-comtois, est le pays d'accueil des départs collectifs de 3 structures. Parmi celles-ci, deux d'entre elles ont réalisé le départ autour d'un projet commun.

c. Le profil des volontaires/bénévoles

Les volontariats/bénévolats sont réalisés par des personnes aux profils très divers. Dans le détail, les volontariats/bénévolats, sont-ils réalisés par des personnes plutôt jeunes ou matures ? Quel est le genre des personnes ? S'agit-il de personnes qualifiées ou possédant un faible niveau de diplôme ?

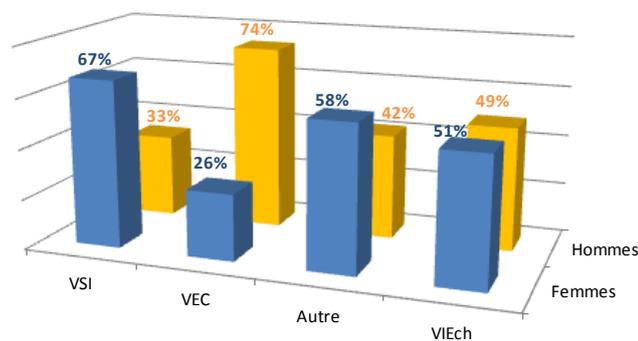
2.2.3.1. Le genre des volontaires : la parité ?

D'après les enquêtes, il y a une quasi-parité dans les VIES réalisés en 2010 en Franche-Comté avec 51% d'hommes. Seulement, ces chiffres cachent des disparités fortes.

Le Centre de Beaumotte comptant à lui seul 40% des VIES observés, les données relatives à celui-ci influencent fortement les résultats. Ce dernier a une participation beaucoup plus forte des femmes que des hommes à ses chantiers, les premières représentant les trois quarts des volontaires.

Ventilation des types de volontariat selon le genre des volontaires/bénévoles

La part de chacun des sexes au sein des VIEch est relativement égale. Bien que le Centre de Beaumotte surreprésente les femmes, d'autres chantiers et des voyages-découverte réalisés par des lycées professionnels, par le centre de formation des apprentis ou encore par la mission locale sont des départs de groupes d'hommes uniquement. Les VIEch réalisés par les structures restantes, qui sont les associations de solidarité internationale, sont presque équivalents.



Les VEC sont réalisés à trois quarts par des hommes. Cela s'explique par la technicité des missions du volontaire qui requièrent des compétences à caractère plus masculin (métiers agricoles, de l'électricité, etc.). A l'inverse, les missions de VSI sont réalisées par une part plus importante de femmes.

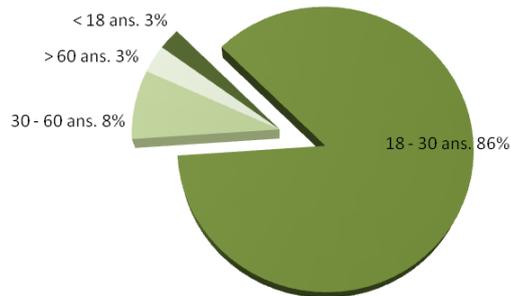


Un engagement jeune

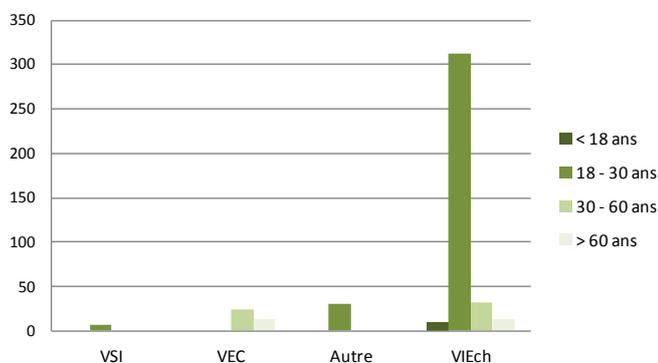
La part la plus importante des volontariats réalisés le sont par un public jeune, 86% des volontaires sont des 18-30 ans. Ces personnes rencontrent moins de freins à la mobilité. S'impliquer à l'international est donc beaucoup plus facile pour eux.

Les VIEch sont principalement réalisés par des jeunes. Ces missions courtes, ne requérant pas de compétences spécifiques, attirent plus facilement les jeunes qui réalisent alors leur première expérience d'engagement à l'international, voire de mobilité. Elles peuvent être réalisées lors des vacances d'été lors d'un chantier de jeunes, ou lors de voyages d'étude. De plus, constituant la première expérience de mobilité à but de solidarité internationale, ces volontariats nécessitent pas ou peu de compétences. La sélection des candidats est donc plutôt basée sur la motivation. Bien que les jeunes soient la part la plus importante des VIEch, ce type de volontariat touche toutes les tranches d'âges, contrairement aux autres types ou familles de volontariats.

Tranches d'âge des volontaires/bénévoles



Age des volontaires/bénévoles selon le types de volontariat



Les VSI observés sont réalisés uniquement par des jeunes. A nouveau, le peu de freins à la mobilité que rencontre cette classe d'âge explique qu'elle soit autant représentée par ce type de VIES. En dessous de 18 ans, les personnes ne peuvent légalement pas effectuer de VSI et au-delà, possédant une situation professionnelle et familiale solide, un engagement de longue durée paraît peu attractif. A noter que les départs en VSI peuvent se réaliser en couple.

De par leur définition même, il est logique que les VEC attirent des volontaires plus âgés. Les autres volontariats/bénévolats sont ceux réalisés notamment par des étudiants stagiaires.

Le niveau d'étude et l'expérience professionnelle

En matière de niveau d'étude et d'expérience professionnelle, il y a un grand écart entre les types de volontariat.

Concernant les VIEch, les profils sont très divers en termes de niveaux de qualification. En effet, les personnes qui engagent leur mobilité dans des actions de solidarité internationale dans le cadre de VIEch peuvent autant être des personnes sans aucune qualification, que des individus possédant un diplôme de master, en passant par des qualifications techniques (BEP). Par contre, les volontaires/bénévoles dont les missions relèvent des VIEch sont relativement homogènes en termes d'expérience professionnelle. En effet, la majorité ne possède aucune expérience professionnelle. Une minorité a déjà exercé des stages ou a travaillé dans le cadre de contrats précaires (missions à temps partiel, contrats aidés, etc.), mais cela reste une expérience professionnelle de faible durée et la précarité des emplois, en terme de durée et de contenu de mission, ne permet pas de représenter à proprement parler d'expérience professionnelle.

Les volontariats/bénévolats réalisés dans le cadre de VEC le sont naturellement par des personnes qui ont une expérience professionnelle forte. Celle-ci va de 15 années jusqu'à 40 ans d'expérience en tant que chef d'entreprise. De plus, les personnes parties en mission de VEC sont pour la plupart hautement qualifiées. Sur les 5 structures concernées par ces types de volontariats/bénévolats, 4 envoient des personnes possédant un diplôme



de 2^{ème} cycle, dont deux sont des diplômés d'ingénieur. La quatrième structure envoie des personnes diplômées de niveau BEP.

En ce qui concerne le VSI, les volontaires ont une expérience professionnelle d'une ou deux années. Si cela n'est pas le cas, et qu'un jeune diplômé désire candidater pour une mission, il est courant pour la DCC, dans le cadre du conseil et accompagnement du futur volontaire, de lui recommander d'acquérir une expérience professionnelle avant de s'engager dans une mission tel qu'un VSI.

Les autres volontariats sont réalisés par des personnes possédant un niveau de diplôme universitaire (licence, master ou plus), mais n'ayant aucune expérience professionnelle. Etant pour la plupart réalisés par des étudiants dans le cadre de leur stage permettant l'obtention de leur diplôme, ces volontariats/bénévolats constituent une première expérience professionnelle pour les personnes. Les autres sont des missions courtes effectuées par une association étudiante de solidarité internationale.

a. L'encadrement du volontaire

Afin de permettre au volontaire/bénévole de mener à bien sa mission, mais aussi de retirer tout le bénéfice de l'expérience que représente un engagement à caractère volontaire et solidaire à l'international, la personne doit être préparée avant son départ, suivie pendant sa mission, et réaliser un bilan au terme de celle-ci.

La formation au départ

La formation au départ n'est pas automatique. En effet, 21 structures parmi les 27¹⁴ qui envoient des bénévoles/volontaires effectuent une préparation au départ.

Toutes les structures qui réalisent une formation au départ le font elles-mêmes. Associations d'éducation populaire ou de jeunesse et structures d'éducation formelle¹⁵, la mission de terrain du projet d'engagement solidaire à l'international ne constitue qu'une partie du projet pédagogique pour ces structures. Une bonne préparation au départ est donc importante pour ces dernières qui font parfois appel à des partenaires pour pouvoir offrir aux futurs volontaires/bénévoles une préparation complète. En effet, RéCiDev, ainsi que les CEMEA, co-animent des stages de préparation au départ pour les autres structures afin d'apporter les éléments de réflexion sur l'engagement. Le CCFD-Terre Solidaire est aussi appelé pour contribuer aux stages de préparation au départ de certaines structures à propos de la communication interculturelle.

Dans le détail, on constate que la préparation à l'interculturel est ce qui est privilégié par les structures. Les VIES étant réalisés à presque 90% par des jeunes (personnes ayant moins de 30 ans), il est compréhensible que l'interculturel ait une part importante dans la préparation au départ du futur volontaire/bénévole. La mission d'engagement à l'international représentait pour nombre d'entre eux leur première expérience à l'étranger, voir même d'autonomie. De plus, les VIEch représentant 80% des VIES réalisés, il est logique que l'échange interculturel soit l'aspect de l'engagement qui est privilégié.

¹⁴ Cependant, seulement 4 structures déclarent ne pas faire de préparation au départ. Pour les structures restantes, la donnée est absente

¹⁵ Lycées professionnels, CFA, etc.



Pour celles qui ne réalisent pas de préparation au départ, elles n'en voient pas l'utilité. Le projet de solidarité internationale est créé et porté par les volontaires/bénévoles qui partent en mission de terrain. Elaborer le projet est considéré comme une préparation suffisante par ces structures, d'autant plus que celui-ci est porté par des adultes ayant déjà une expérience professionnelle et de conduite de projets. De plus, les structures qui ne réalisent pas de préparation au départ sont des associations de solidarité internationale. Le but n'est donc pas un projet pédagogique, mais une action militante concrète. Les projets sont pour la plupart réalisés suite à une rencontre avec une personne issue d'un pays du « Sud ». Les structures disposent donc déjà d'une présence sur les lieux de la mission de terrain.



Une exigence d'apport personnel

Il est intéressant de noter que pour les structures d'information et d'orientation franc-comtoises, les types de VIES sont non exclusifs. En effet, un dispositif ou cadre de volontariat/bénévolat peut simultanément relever de plusieurs catégories à la fois.

Sept structures réalisent ce qui a été appelé « Réflexion-apport personnel ». La première chose demandée au volontaire est une réflexion sur son engagement. Ces rencontres sont réalisées lors de weekends de préparation organisés par les structures elles-mêmes. Ces weekends permettent de réunir les volontaires/bénévoles au départ d'une mission d'engagement à l'international appartenant à une zone géographique donnée (la Franche-Comté et la Bourgogne peuvent être regroupées en une zone géographique). Il est demandé au futur volontaire/bénévole de porter une réflexion sur ses motivations à un tel engagement. Surtout pour les missions longues, les structures veulent s'assurer que le futur volontaire/bénévole part pour de bonnes raisons, et non pas pour fuir une situation personnelle. Elles veulent aussi s'assurer que le futur volontaire/bénévole mesure l'ampleur des difficultés auxquelles il fera face. Il peut donc aussi lui être demandé, selon les structures d'envoi, de porter une réflexion sur ses craintes concernant sa mission de terrain, mais aussi d'anticiper les besoins et difficultés qu'il rencontrera sur place et la façon dont il les surmontera. Lors de ces weekends de préparation, le futur volontaire/bénévole, notamment en VSI, doit aussi porter une réflexion sur la mission en elle-même.

Des structures réclament une préparation active de la part du futur bénévole/volontaire. Il lui est demandé de conduire des recherches personnelles sur l'histoire, la géographie, la culture du pays où se déroulera sa mission de terrain. Il doit être lui-même acteur de sa propre formation au départ. Ainsi, son engagement débute avant sa mission de terrain. L'investissement que consacre le futur volontaire/bénévole à sa préparation au départ permet ainsi à la structure d'envoi de tester la motivation de celui-ci, mais aussi au volontaire/bénévole de s'approprier le projet porté par la structure.

Enfin, d'autres structures exigent une implication encore plus forte de la part du futur volontaire/bénévole. Dans le cadre du projet pédagogique des Compagnons, les Scouts et Guides de France attendent des jeunes de construire eux-mêmes leur projet de mission de solidarité internationale. En équipe et accompagnés par un « accompagnateur pédagogique », ils doivent construire leur mission de terrain, prospecter des financements, trouver une association partenaire de leur projet. Chacune de ces étapes doit être validée par l'accompagnateur pédagogique.



Le suivi-accompagnement pendant la mission de terrain

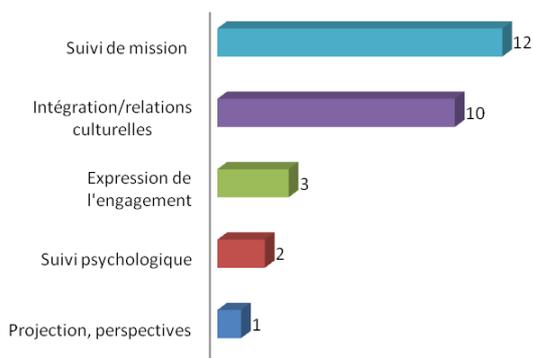
Tout comme la préparation au départ, toutes les structures ne réalisent pas de suivi-accompagnement durant la mission de terrain des volontaires/bénévoles. Seulement 13 structures déclarent en réaliser un.

Celui-ci peut être formel, à travers des rapports, des retours de questionnaires ou des fiches d'évaluation communiqués par téléphone ou par internet. Pour les VSI, le suivi-accompagnement prend la forme d'une visite de terrain par un chargé de mission de la zone pays, qui sont généralement d'anciens VSI, très expérimentés dans l'engagement à l'international.

La plupart du temps, le suivi-accompagnement reste assez informel ou n'est pas considéré en tant que tel par les structures. Majoritairement effectué de la sorte par les structures d'éducation formelle, les jeunes sont accompagnés dès le départ en mission de terrain par les personnes à l'initiative du projet de solidarité internationale¹⁶ qui sont présentes au quotidien. Le suivi-accompagnement des volontaires/bénévoles se fait alors au travers des relations au quotidien qu'ont les jeunes avec les adultes. Les premiers peuvent leur confier directement leurs difficultés, leurs craintes et leur étonnement face à des situations qui les déstabilisent et les interrogent.

Enfin l'association Etudiants en Santé pour une Solidarité Internationale (ESSI) a choisi d'avoir pour chef de mission un ancien volontaire/bénévole parti en mission de terrain l'année précédente. Ainsi, il a déjà l'expérience de l'engagement à l'international et est connu des partenaires locaux.

Contenu du suivi des volontaires/bénévoles réalisé par les structures pendant la mission



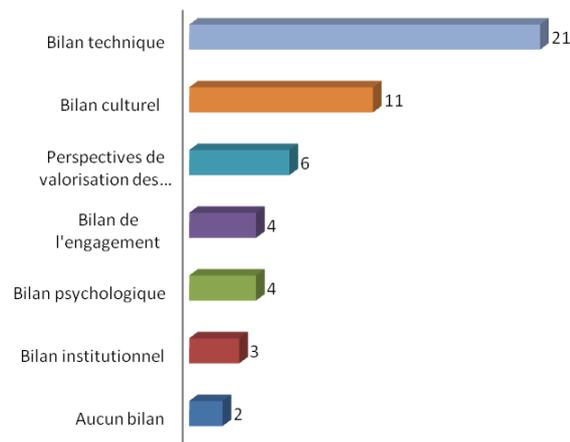
Les structures privilégient le suivi technique de la mission. L'intégration du volontaire/bénévole dans son nouveau contexte culturel représente aussi une part importante du suivi.

Le bilan au retour de mission

Le bilan de mission est assez généralisé si l'on considère que seulement deux structures n'en réalisent pas. Seulement, si l'on regarde dans le détail, c'est le bilan technique qui est privilégié, souvent imposé par les financeurs.

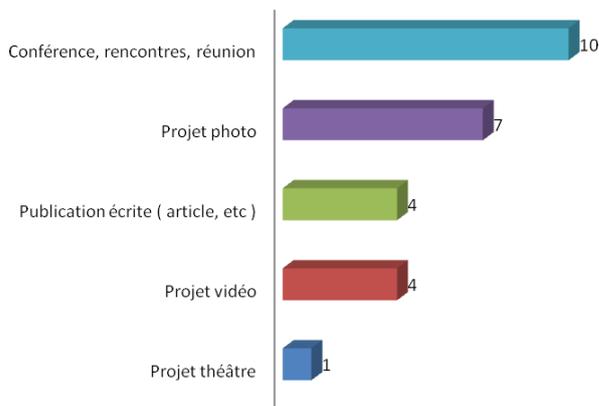
Contenu des bilans de missions des volontaires/bénévoles réalisés par les structures

Deux tiers des structures ne se contentent cependant pas du bilan exigé par les bailleurs de fond, mais réalisent un autre type de bilan. Elles ont majoritairement exprimé la faiblesse du bilan qu'elles réalisent et leur souhait de pouvoir approfondir ce qui est réalisé. Seulement, les moyens manquent et les volontaires/bénévoles ne sont plus forcément disponibles une fois la mission de terrain réalisée.



¹⁶ Dans le cas des structures d'éducation formelle, le projet est porté par les professeurs, voir le proviseur

Actions de restitutions réalisées par les structures au retour des volontaires/bénévoles



Concernant les restitutions ne relevant pas du bilan technique, la préférence est donnée aux témoignages lors de réunions, de conférences ou de réunions. Ces témoignages sont souvent accompagnés d'un support visuel (présentation diaporama).

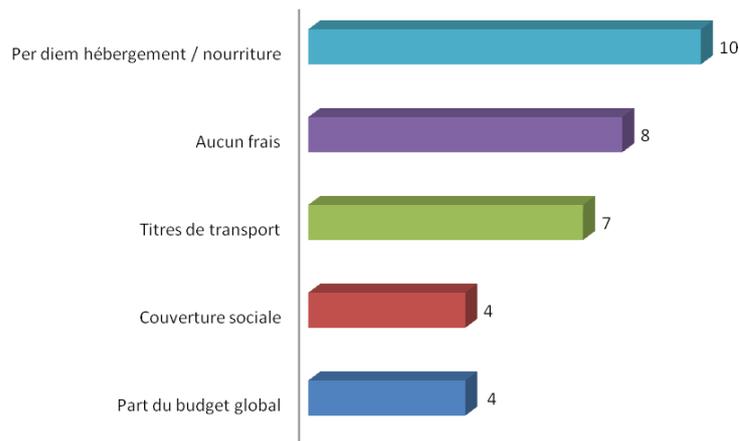
3. Le financement des missions des volontaires

L'hébergement sur place et la nourriture sont les frais les plus communément pris en charge par les structures. Ce sont les frais les plus faciles à assumer pour une structure car celle-ci peut bénéficier des infrastructures existantes sur place tels que les locaux du partenaire local, le logement chez l'habitant, etc.

Les frais des volontaires/bénévoles pris en charge par les structures d'envoi

Pour quatre structures, les frais des volontaires/bénévoles sont supportés en partie par la structure mais à travers une part dans le budget global. Les frais de mission des volontaires/bénévoles étant inclus dans le budget global du projet de solidarité internationale des structures, celles-ci demandent une participation aux volontaires/bénévoles, mais cependant moindre que les coûts réels imputés au budget global du projet.

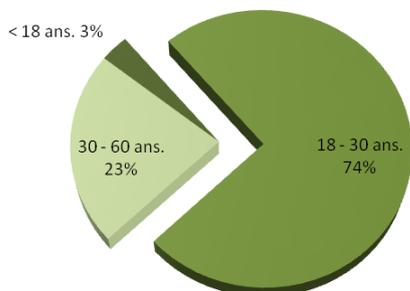
Concernant les financements de la mission, seuls les VSI et les stages impliquent une indemnisation de l'engagement du volontaire/bénévole. Les autres structures soutiennent le volontaire/bénévole pour trouver des financements pour couvrir les frais inhérents à la mission, mais aucun défraiement du temps consacré à la mission n'est considéré.



C. Les limites à plus d'engagement volontaire : défaut d'information et faible désir des jeunes à s'engager

Le sondage rapide réalisé lors du FISE avait pour but de donner des éléments de réponse et des pistes de réflexion sur les freins à l'engagement à l'international dans le cadre de missions de solidarité.

Les classes d'âge des répondants enquêtés au FISE



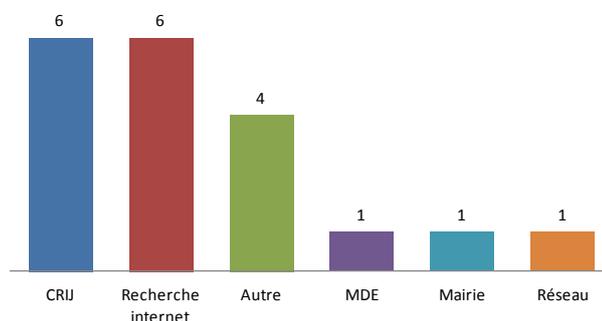
Sur 40 individus interrogés, la parité était totale, car 20 étaient des femmes. L'âge moyen des répondants est de 28 ans, avec néanmoins un minimum de 16 ans et un maximum de 60 ans. Le graphique suivant permet de voir en détail la répartition des répondants selon la tranche d'âge. Aucun senior n'a été interrogé. En effet, les VIES observés sont réalisés par 2% de mineurs, 86% de 18-30 ans, 8% de 30-60 ans et 3% de plus de 60 ans.

Sur les limites à plus d'engagement à caractère volontaire et solidaire de la part des Franc-comtois, un des premiers éléments de réponse est le manque d'information sur les possibilités concrètes d'engagement. En effet, deux tiers des répondants déclarent ne pas connaître les possibilités de volontariat à l'international.

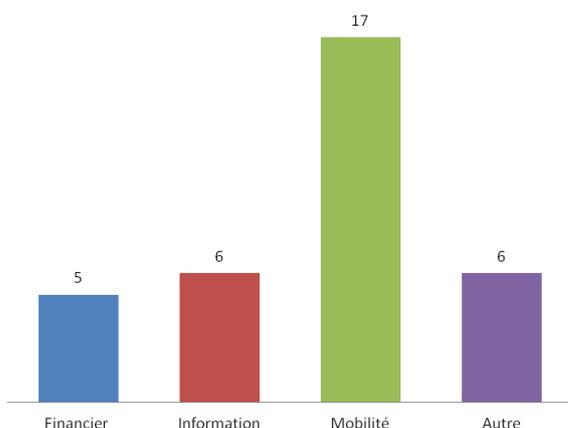
Parmi ceux qui déclaraient connaître les possibilités de volontariat à l'international, le VIE et le SVE ont été cités comme exemple. Dans les autres cas, de rares répondants ont pu évoquer des idées sur le thème « faire de l'humanitaire », « c'est avec les associations », etc.

Les potentielles sources d'information sur les VIES citées par les personnes enquêtées au FISE

Ne pas avoir connaissance d'un lieu où trouver les informations sur de tels engagements est le premier des freins pour une personne qui désire s'investir. Dans le cas où ils seraient intéressés par un engagement volontaire et solidaire à l'international, plus de la moitié (54%) des franc-comtois ne sauraient pas vers qui se diriger pour construire leur projet. En dehors d'un manque d'information sur les dispositifs existants, se pose donc la question de la sensibilisation des personnes, et de la communication des structures sur leurs actions.



Les obstacles évoqués par les personnes enquêtées au FISE pour un engagement volontaire à l'international



Toutefois, il ressort des structures qui sont visibles et identifiées comme ayant un potentiel d'information sur un tel sujet, ou tout au moins comme relais pour indiquer celle qui est compétente. En effet, parmi les répondants qui affirmaient savoir où s'informer sur les engagements à caractère volontaire et solidaire engageant une mobilité à l'international, le CRIJ a été cité 6 fois. A noter que ces réponses ont toutes été données par des jeunes. Sinon, certainement aussi de par la dominante de jeunes dans

l'échantillon, les recherches sur Internet ont été citées 6 fois. Il est intéressant de noter que dans les autres propositions, ont été cités le réseau, les collègues, la mairie, et même l'office de tourisme.

Le premier frein à un engagement volontaire et solidaire à l'international cité par les répondants est la mobilité, car la moitié de ceux-ci l'ont citée comme obstacle. Il était cité plusieurs arguments dans les freins à la mobilité tels que la famille, le travail ou encore les études. D'une manière générale, il était exprimé une réticence à mettre entre parenthèses sa vie actuelle au bénéfice d'un engagement volontaire et solidaire à l'international.

Une part minime des personnes interrogées percevait le manque d'information, tout comme le manque de moyens financiers, comme un frein à un engagement volontaire et solidaire à l'international.



IV. Diagnostic et recommandations

A partir de l'identification des difficultés et des besoins des acteurs des engagements volontaires et solidaires, dans l'envoi et l'accueil de volontaires/bénévoles nous avons réalisé un diagnostic de la dynamique des engagements volontaires, afin de développer une stratégie d'amélioration de la qualité des volontariats/bénévolats réalisés.

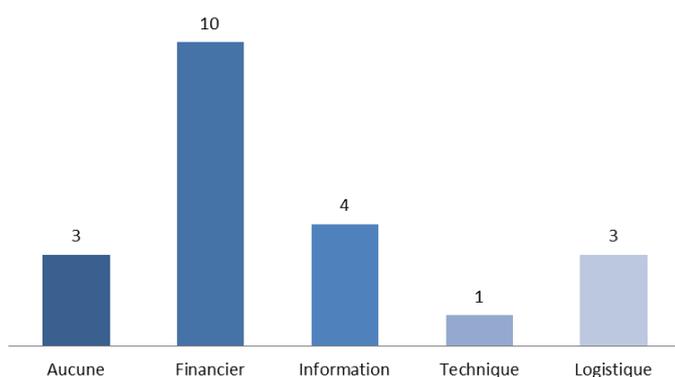
A. Les obstacles et les besoins des acteurs

Les structures, mais aussi les individus, font face à des difficultés dans la mise en œuvre des engagements volontaires et solidaires à l'international.

1. Les difficultés et attentes des structures : plus d'accompagnement, à chaque étape des projets

La première difficulté rencontrée par les structures dans l'envoi ou l'accueil de volontaires/bénévoles est d'ordre financier. Ce type d'engagement entraîne un coût conséquent, d'autant plus qu'il s'effectue à l'international, dans le monde entier. Si les structures ne financent pas par apport personnel la mobilité de leurs volontaires/bénévoles, celles-ci les accompagnent dans la recherche de financements. De façon spontanée et bien avant que les répondants soient arrivés à cette question, ces difficultés ont été citées.

Difficultés rencontrées dans l'envoi ou l'accueil de volontaires/bénévoles (en nombre de structures)



Les structures qui portent des projets de solidarité internationale impliquant la mobilité des bénévoles/volontaires font face à deux types de difficultés financières.

D'une part, bien que ces structures sachent à quel organisme financeur s'adresser, il leur est souvent difficile de savoir à quel interlocuteur, ou quel service, précis la demande doit être faite. Concernant les financements publics, plus le financeur est local plus il serait facile pour les structures de trouver un interlocuteur précis : plus le financement serait accessible. A l'inverse, plus le financeur public est à un niveau général (national, ou même européen), plus il devient difficile pour les structures de s'adresser à une personne précise ou tout simplement de savoir de quel service relève leur demande.

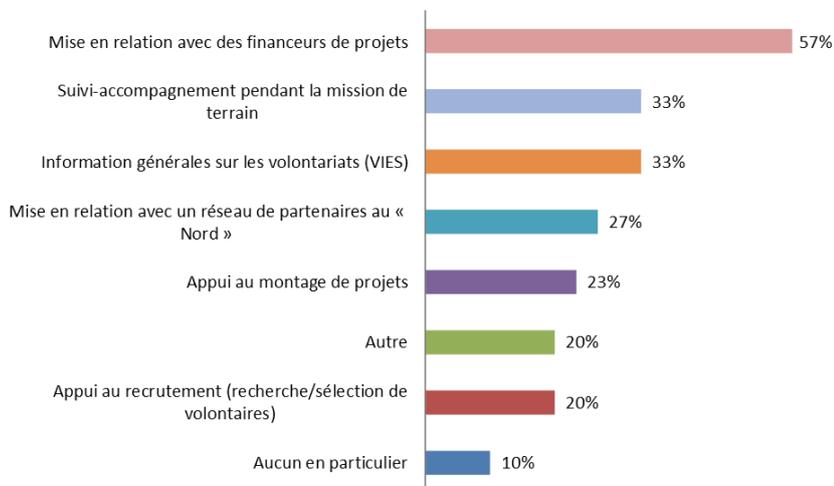
D'un autre côté, les structures relèvent la complexité des dossiers de financements. Certaines ont exprimé la difficulté à remplir les dossiers, et même une incompréhension face aux raisons de rejets de leur candidature, le cas échéant.



Ainsi il est facilement compréhensible que pour ces acteurs des engagements volontaires, la première attente envers une plate-forme d'appui aux volontariats/bénévolats à l'international soit en matière de soutien dans la recherche de financement.

Les autres attentes vis-à-vis d'une plate-forme d'appui aux volontariats sont assez diverses, allant du soutien administratif pour les visas étrangers en cas d'accueil à des formations à l'interculturel et au départ. De plus, il a été mis l'accent sur la nécessité d'informations pratiques concernant la mobilité et les différents dispositifs existants pour pouvoir proposer le cadre qui convient le mieux au futur bénévole/volontaire.

Attentes des structures vis-à-vis¹⁷ d'une plate-forme d'appui

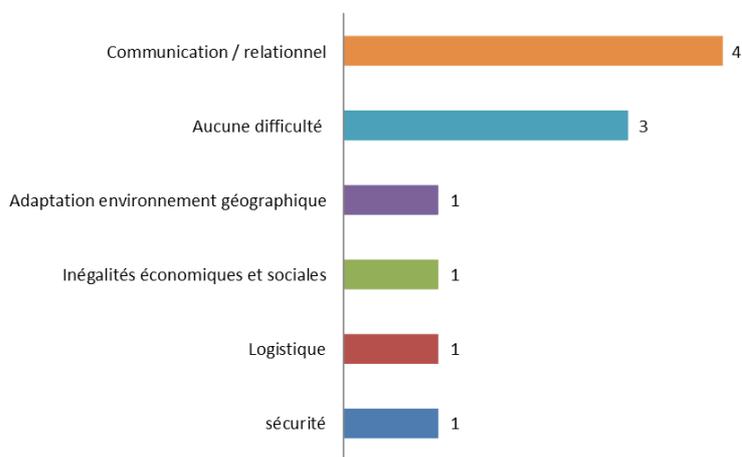


2. Les difficultés et attentes des individus : être mieux préparé à la rencontre interculturelle et à la gestion de projet

Les volontaires/bénévoles font face à trois types de difficultés. Ils peuvent en rencontrer lors de leur mission de terrain, mais aussi avant et après celle-ci.

Les anciens volontaires/bénévoles rencontrés ont été quatre sur dix à ne rencontrer aucune difficulté lors de la préparation de leur mission de terrain. Cependant, ceux-ci étaient partis dans un cadre où l'organisation de leur mission de terrain ne reposait qu'en partie sur eux. En effet, l'élaboration toute entière du projet de solidarité internationale ne leur incombait pas. Ils devaient seulement s'organiser au niveau personnel.

Pendant la mission (en nombre de volontaires/bénévoles)



Les anciens volontaires/bénévoles qui sont partis dans le cadre d'un projet de solidarité internationale dont ils sont à l'initiative ont, quant à eux, fait face à des difficultés relevant de l'élaboration du projet lui-même, telles que l'organisation de la mission, l'élaboration du projet, la recherche d'une structure d'envoi, etc.

¹⁷ En pourcentage de structures ayant cité l'item réponse : une même structure peut avoir cité plusieurs éléments

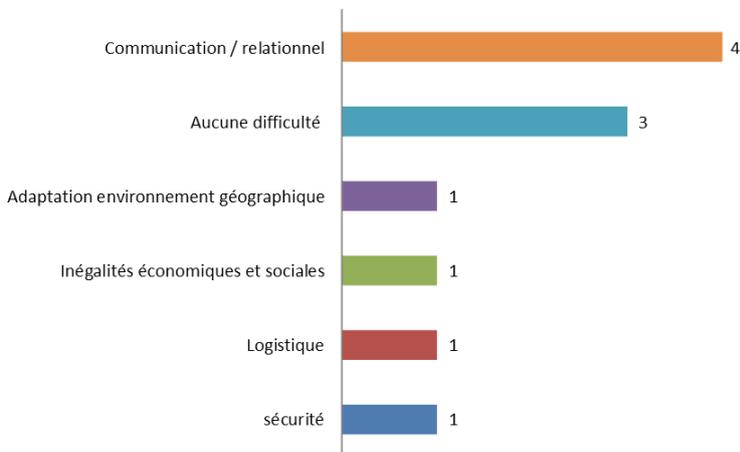


La première difficulté rencontrée par les volontaires/bénévoles lors de leur mission de terrain relève de la communication. Bien que les quatre volontaires/bénévoles ayant ressenti cette difficulté soient partis en pays francophones, ils ont dû faire face à des obstacles dans la transmission des informations. Cependant, ceci a été compris comme une différence culturelle dans l'échange, et donc une nécessité d'apprendre les codes locaux, qu'une réelle difficulté.

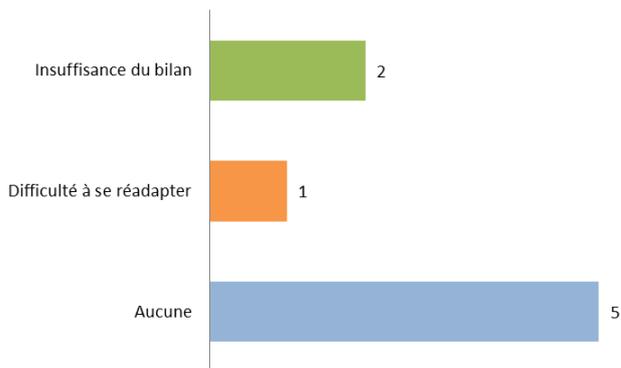
Au retour de mission, il apparaît que les volontaires/bénévoles ne ressentent pas de difficultés. Néanmoins, deux d'entre eux ont ressenti une insuffisance dans le bilan de mission.

Pour faire face à ces difficultés, les individus rencontrés ont des exigences clairement définies en termes d'appui aux engagements solidaires.

*Pendant la mission (*en nombre de volontaires/bénévoles)*



*Après la mission (*en nombre de volontaires/bénévoles)*



La premier appui aux engagements volontaires qui doit être réalisé en faveur des anciens volontaires/bénévoles relève de la communication.



B. Le diagnostic d'une dynamique régionale naissante et collaborative

L'analyse de la dynamique des engagements volontaires favorise l'élaboration des solutions aux besoins des acteurs de ces engagements.

1. Une dynamique de collaboration déjà engagée en Franche-Comté

Une dynamique de travail collaboratif est déjà enclenchée sur le territoire et elle prend plusieurs formes.

D'abord, à travers des actions communes par des structures différentes, les acteurs en régions communiquent sur l'engagement. Le Collectif Volontariat réalise des actions de sensibilisation et le Collectif Mobilité Internationale des outils de communication comme le site [Phileas](#) et le livret Agitateur de mobilité.

Ensuite, le CERCOOP Franche-Comté organise des groupes de travail qui permettent à nouveau à des acteurs différents de travailler sur un sujet commun. Ces groupes sont « Jeunesse et Solidarité Internationale » et « Education au Développement et à la Solidarité Internationale ».

Des structures très différentes travaillent ensemble sur les projets de développement à l'international. Par exemple, à un même projet porté par une association de solidarité internationale, peut se joindre toute une classe d'un lycée de la région, appuyé par les compétences techniques de professionnels d'une entreprise. D'autres projets font partir un groupe de jeunes dans le cadre de leur formation professionnelle avec des jeunes en rupture avec l'éducation. Ainsi, en mêlant jeunes et seniors, étudiants et professionnels, personnes insérées et personnes en rupture, les projets de solidarité internationale apportent non seulement aux bénéficiaires direct du projet, mais aussi aux volontaires/bénévoles membres du groupe qui se mobilise.

2. Des particularités régionales : une dynamique encore peu développée dans le secteur associatif de la solidarité internationale

Des initiatives militantes abondantes animent le secteur de l'engagement volontaire en Franche-Comté, car 62% des acteurs sont des associations.

On peut remarquer que peu d'engagements volontaires sont réalisés : seulement 67 acteurs ont été identifiés comme relevant VIES, alors que le CERCOOP Franche-Comté recense 885 structures de solidarité internationale. Ceci peut s'expliquer par le choix fait par lesdites structures de ne pas être des structures d'envoi ou d'accueil de volontaires/bénévoles, mais de soutien aux populations des pays partenaires. Par leur volonté « d'accompagner » et non « de faire à la place de », elles choisissent de ne pas avoir recours aux dispositifs de volontariat ou au bénévolat. La mobilité étant coûteuse, beaucoup de projets de solidarité internationale ne comportent pas de mobilité en dehors des missions de cadrage par le porteur du projet.



C'est pourquoi les 403 volontaires/bénévoles recensés en 2010 (177 accueils/ 226 départs) représentent au final un volume non négligeable d'engagements.

Les structures impliquées dans les engagements volontaires à l'international ont une forte capacité à identifier les difficultés qu'elles rencontrent. Elles sont conscientes de la sous-utilisation des dispositifs existants du fait de leur méconnaissance. Pour y remédier, elles ont exprimé une forte demande d'information/formation.

C. La stratégie d'appui aux volontariats : soutenir et accompagner

Pour soutenir les volontariats/bénévolats, un plan d'action spécifique aux structures, d'une part, et aux individus, de l'autre, doit être développé.

1. Soutenir les structures

Dans la continuité des journées de formation et d'information qu'organise le CERCOOP Franche-Comté, des temps d'information sur les divers dispositifs existants doivent être réalisés. Les structures franc-comtoises impliquées dans les bénévolats/volontariats de solidarité internationale sont conscientes de leur manque de connaissance sur les dispositifs d'engagement à l'international et sont en demande d'y remédier. Celles qui utilisent certains dispositifs n'envisagent pas les autres car elles ne les connaissent pas. De plus, cela leur permettrait de mieux proposer aux futurs volontaires/bénévoles le dispositif d'engagement qui correspond à leurs profils et à leurs missions.

Ensuite, il serait intéressant d'organiser une harmonisation et une simplification des dossiers de financement. Les structures interrogées ont mis l'accent sur la difficulté à rencontrer le bon interlocuteur d'une part, mais aussi à remplir le dossier de financement en lui-même. Dans le meilleur des cas, il pourrait être mis en place un dossier unique de demande de financement qui serait reçu par une structure unique et bien définie qui centraliserait les demandes et les transmettrait aux divers financeurs. Cette option exige un transfert de la charge de travail des structures portant le projet vers l'organisme centralisateur des demandes de financement. L'autre choix serait que cet organisme se limite à un accompagnement des structures dans la recherche de financements par des sessions d'information et de formation et en cas de besoin par un appui personnalisé pour remplir les dossiers de financement. Cet organisme se doit dans tous les cas d'être en lien direct avec les financeurs pour disposer d'une information de qualité et en temps réel sur les conditions d'attribution des financements.

Enfin, face aux difficultés rencontrées lors de la phase de récolte de données quant à la communication par Internet, il est nécessaire de réaliser des formations d'informatique pour les bénévoles des associations de solidarité internationale. En Franche-Comté, ces formations pourraient être réalisées par le centre 1901¹⁸ et

¹⁸ Le centre 1901 est le centre de la vie associative de la ville de Besançon.



seraient ouvertes à toutes les associations. Elles permettraient non seulement de donner aux bénévoles des associations de solidarité internationale les outils de base pour maîtriser la communication par Internet, mais aussi de les aider à comprendre l'utilité de posséder un site Internet afin de communiquer sur les actions de l'association. Ainsi, elles seront plus accessibles pour les individus qui veulent aider et soutenir la structure dans ses projets.

2. Trois axes d'action en faveur des volontaires/bénévoles

Pour porter appui aux volontaires/bénévoles tout au long de leur engagement, la stratégie d'accompagnement doit se développer autour de trois actions.

a. Améliorer l'information

Afin de permettre l'accès à un plus grand nombre de futurs volontaires/bénévoles aux missions, mais aussi de sensibiliser un public nouveau, la visibilité des volontariats/bénévolats doit être accrue.

Ainsi, l'information sur les dispositifs doit être facile d'accès. Ceci passe par une campagne de communication impliquant toutes les structures déjà engagées mais aussi potentiellement intéressées à favoriser l'engagement à l'international. Un document unique de communication sur les possibilités d'engagement à l'international doit être réalisé par les différentes structures impliquées en région Franche-Comté. Ce document rassemblerait aussi bien des informations sur les dispositifs existants, mais aussi un carnet d'adresse des structures d'appui aux engagements volontaires dans la région, et des pistes de réflexion sur l'engagement. Ce carnet se doit d'être très concret pour toucher directement les individus. Un document de communication s'adressant aux futurs volontaires/bénévoles de façon trop professionnelle et avec un vocabulaire trop technique ne fera qu'éloigner l'individu de ce secteur en le faisant paraître inaccessible.

Ensuite, la collaboration avec des lieux d'éducation se doit d'être renforcée afin de sensibiliser à l'engagement. Des actions telles que les « tandems solidaires »¹⁹ doivent être encouragées. La démarche peut être plus légère à travers des journées de l'engagement organisées dans les collèges et lycées de la région : des classes auraient en charge la réalisation de projets qui entreraient dans le cadre de leur cursus scolaire²⁰. Plus simple à réaliser, des interventions dans les classes par des témoignages d'anciens volontaires/bénévoles peuvent être mises en place en lien avec l'équipe pédagogique des lieux d'éducation.

Enfin, les engagements à l'international doivent être visibles pour un public plus général. Le même type d'action peut être développé dans des lieux autres que les écoles : soirées-rencontre avec d'anciens volontaires/bénévoles dans un bar de la ville, pièces de théâtre ou spectacles autour de l'engagement, expositions-témoignages, etc. L'originalité des actions mais aussi le cadre informel dans lequel la sensibilisation sera réalisée ne seront que favorables à rendre les engagements à l'international proches d'un public non sensibilisé ou ayant des appréhensions. Les témoignages sont importants car ils sont le déclencheur d'une action.

¹⁹ Initiée par le CERCOOP Franche-Comté, l'opération « tandems solidaires » a pour but de faire travailler ensemble des associations et des classes de collèges de l'Académie de Besançon dans le cadre d'Itinéraires de Découverte.

²⁰ Education civique, mais aussi géographie, économie, langues, etc. : cela dépendrait de l'enseignant qui prendrait en charge le projet



De plus, l'accessibilité doit être améliorée. Les acteurs des engagements à l'international doivent être présents au plus proche des futurs volontaires/bénévoles. Ces derniers ont besoin de disposer d'interlocuteurs clairement identifiables pour pouvoir adresser leur demande.

Pour les associations portant des projets de solidarité internationale, il est vital de disposer d'un site Internet. En effet, ces dernières sont très peu nombreuses à en posséder un, et encore moins nombreuses à en avoir un de qualité où il est facile de naviguer pour trouver les informations recherchées.

Ensuite, il faut faciliter les procédures d'engagement. D'une part, les départs pour des personnes de tout type de profil se doivent d'être favorisés. Aujourd'hui, les jeunes (moins de 30 ans) sont la cible première des dispositifs. Qu'en est-il des plus de 30 ans ? Des professionnels qui désireraient s'engager ? Des personnes ne possédant pas de compétences particulières ? D'un autre côté, les procédures sont parfois lourdes pour un engagement qui ne l'est pas toujours. Certes, le délai entre le début des procédures d'engagement du futur volontaire/bénévole et son départ en mission lui permet d'avoir une réflexion sur son engagement, mais il existe une grande hétérogénéité des missions en terme de capacité d'adaptation et d'engagement. Peut-on demander à un individu d'attendre entre 6 mois et un an avant de pouvoir partir pour 6 mois en mission ?

a. Encourager la mutualisation

La préparation au départ est un élément important de l'engagement du volontaire/bénévole qui est parfois négligé par les structures. Pour lui permettre de vivre une expérience hors du commun, mais aussi de mobiliser toutes ses capacités et d'agir sans porter préjudice aux populations qui l'accueillent, il doit être préparé avant son départ.

Pour permettre une formation au départ riche et complète, il faut encourager les formations réalisées en partenariat avec plusieurs structures. De plus, concernant les dispositifs nationaux (VSI principalement), les journées de formations sont organisées à Paris. Pourquoi ne pas organiser des formations régionales ? Ainsi, la formation serait plus accessible aux futurs volontaires/bénévoles et ne leur imposerait pas des frais de déplacement. Les formations au départ pourraient donc s'organiser en sessions, correspondant aux vacances scolaires pour que les jeunes encore scolarisés n'aient pas de choix à faire entre leurs études et leur engagement.

La participation des structures impliquées dans la solidarité internationale mais n'envoyant pas de volontaires/bénévoles dans la formation serait un plus. Elles permettraient d'enrichir le débat et la réflexion sur l'interculturel, la différence entre aide humanitaire et aide au développement, etc.

Pour finir, il est vital de continuer à demander un apport personnel de la part du volontaire/bénévole dans le cadre de sa préparation au départ. Cette dimension de la préparation doit être développée afin de faire du bénévole/volontaire un acteur de sa propre préparation, encadré par les professionnels de l'envoi de volontaires/bénévoles, de la mobilité internationale, de la jeunesse et de la coopération au développement.

i. Promouvoir l'engagement

La valorisation de l'engagement volontaire doit se faire lors des missions de terrain, mais aussi au retour du volontaire/bénévole. Ceci passerait par un réseau des volontaires fort et très présent tout au long de l'engagement. Ce réseau pourrait être matérialisé par une plate-forme Internet qui recenserait les acteurs des engagements volontaires à l'international et les dispositifs existants mais surtout proposerait des missions d'engagement volontaire/bénévole, recenserait les missions réalisées en région, publierait des articles et des fiches-conseil sur des thématiques telles que l'engagement, la coopération au développement, le montage de projets, l'interculturel, etc.



Ainsi, toute l'information disponible serait facile d'accès aux futurs volontaires/bénévoles. Ils auraient accès à l'aide nécessaire pour porter à bien leur projet d'engagement, quel que soit le stade d'avancement de celui-ci. Les personnes en recherche de partenaires d'accueil pour leur mission pourraient le trouver sur ce site à travers une base de donnée du même type que celle du CERCOOP Franche-Comté concernant les acteurs de la solidarité internationale. De l'autre côté, ceux qui débutent leur démarche d'engagement et n'ont pas de projet trouveraient des outils de réflexion comme sur le site du Réseau d'Information et de Documentation pour le Développement Durable et la Solidarité Internationale (Ritimo). Cette documentation serait aussi très utile pour accompagner ceux qui ont déjà un projet mais ont besoin de le structurer.

Pour ceux qui ne désirent pas construire un projet de développement mais préfèrent s'investir dans celui d'une structure, ils pourraient trouver celles réalisant des actions concrètes, mais aussi des offres de mission directement sur la plate-forme. Des informations claires et précises sur les divers financements possibles seraient aussi recensées.

Enfin, figureraient sur le réseau, en plus du listing des missions réalisées, les témoignages des volontaires/bénévoles partis. Cela permettra de valoriser l'expérience de ceux-ci, mais aussi de rassurer ceux qui hésitent à s'engager. Pour renforcer la dynamique du réseau et y intégrer une solidarité entre anciens et futurs volontaires/bénévoles, un système de parrainage ou de tutorat des futurs volontaires/bénévoles par des anciens pourrait être mis en place. Ces derniers seraient en charge d'échanger avec les porteurs de projets, de partager leur expérience et de les aider dans la réflexion sur leur engagement. Ils ne remplaceraient pas le travail des professionnels, mais constitueraient une première aide vers l'engagement.

Ce site aurait une dimension régionale et serait géré par une structure reconnue en région. Il permettrait ainsi de centraliser les informations pour constituer le pôle de ressources des engagements solidaires à l'international. Toutes les demandes d'information et d'accompagnement seraient alors centralisées vers cette structure, mais aussi les propositions de collaboration, de contribution et de participation. Cette plate-forme devrait être élaborée dans la continuité du travail de collaboration et de concertation déjà engagée dans la région. Elle intégrerait les structures déjà actives sur le territoire pour bénéficier de leur expérience dans le secteur mais aussi de leur expertise des besoins régionaux spécifiques. Elle ne prendrait pas la place des acteurs déjà mobilisés mais les aiderait à mieux travailler ensemble et à gagner en visibilité.

Le Réseau Espaces Volontariats constitue une base tout à fait pertinente pour la mise en place de cette recommandation. Il contient déjà des éléments permettant l'appui aux volontaires/bénévoles qui pourraient être approfondis et enrichis en ajoutant tous les engagements, et pas uniquement les VIES. Par contre, il n'est pas spécifique à la région, l'utilisateur peut se sentir trop éloigné du public visé.

Le site Phileas est quant à lui spécifique à la région, mais il est trop généraliste car il concerne tous les départs à l'étranger. De plus, il n'y est pas développé de questionnement sur l'engagement, la coopération au développement et la solidarité internationale. Un autre inconvénient est le fait qu'étant porté par le CRIJ, il est dirigé vers un public jeune. Or, si les jeunes ont des besoins en termes d'appui pour leur engagement, il ne faut pas négliger les autres publics et leur permettre aussi de s'engager. Ces derniers ont des besoins bien spécifiques qu'il faut être capable de satisfaire. Le site est cependant très complet et il est facile de naviguer pour y trouver les informations.

Pour compléter ce site, le réseau doit avoir une existence physique pour recevoir en entretien personnalisé les individus mais aussi organiser les sessions de travail en commun, organiser les événements de communication autour du réseau en lui-même, des engagements réalisés, des acteurs, etc. Cet espace d'accueil physique se doit d'être doté d'une bibliothèque d'ouvrages traitant de la coopération internationale, de l'action humanitaire, de l'aide au développement, de l'interculturel, mais aussi de sujets périphériques tels que l'engagement, l'écologie, la



citoyenneté, etc. Des plaquettes de documentation sur les structures, les dispositifs et les financements doivent être aussi disponibles. La documentation disponible à RéCiDev constitue une bonne base pour cette bibliothèque.



CONCLUSION

Cette étude sur les engagements volontaires en région Franche-Comté avait pour but d'établir une image de la dynamique existant dans la région à un instant donné. Elle a permis d'identifier les acteurs de l'engagement volontaire et solidaire à l'international.

Les structures qui envoient et accueillent les volontaires/bénévoles ont pu être recensées. Elles sont principalement de petites associations constituées autour de projets de solidarité internationale qui engagent la mobilité des volontaires/bénévoles. Celles-ci se concentrent géographiquement dans les zones les plus actives de la région, avec une majorité implantées à Besançon.

Les volontariats/bénévolats réalisés sont principalement des missions courtes et de découverte des réalités internationales. Beaucoup de missions « hors statut » sont réalisées. Les jeunes sont les principaux acteurs des engagements à l'international.

Si l'étude a mis en lumière une faible utilisation des dispositifs de départ liée à une méconnaissance de ceux-ci, elle a permis aussi aux acteurs d'exprimer leur volonté d'être formés et informés sur les possibilités de départ et d'accueil de volontaires/bénévoles. Les structures encadrant les volontaires/bénévoles sont conscientes de leurs lacunes et sont désireuses d'être formées et appuyées pour pouvoir proposer un encadrement adapté à chaque individu qui s'adresse à elle.

Le nombre de volontaires/bénévoles engagés dans la solidarité internationale en 2010 peut sembler faible comparé à d'autres régions où l'étude similaire a eu lieu, mais des éléments sont à relever.

D'abord, une dynamique de travail en commun est déjà engagée par les structures impliquées dans les mobilités à caractère volontaire et solidaire. Bien qu'ayant des cœurs de métiers différents, les structures de la jeunesse, de la mobilité, de l'éducation formelle et non formelle ont su se joindre aux structures de solidarité internationale autour de projets forts qui permettent d'améliorer la qualité des engagements réalisés. Ensemble, ils ont construit des outils à destination des volontaires/bénévoles à un engagement solidaire.

Ensuite, les volontariats réalisés représentent une grande richesse pour les individus qui les vivent, et surtout pour la mixité des publics quand des missions en groupes sont réalisées. Ainsi, les structures ont su réunir des actifs et des personnes en besoin d'insertion sociale et/ou professionnelle, des personnes diplômées et non diplômées, des professionnels et des étudiants, des personnes issues de générations différentes ou de secteurs professionnels différents, etc., pour permettre à chacun d'apprendre de l'autre et de vivre une expérience unique.

Dans le domaine de la solidarité internationale, il faut veiller à une transmission de l'information fluide et claire aux acteurs du secteur, mais aussi aux personnes qui y sont extérieures. Ainsi, en plus de pouvoir poursuivre la dynamique de collaboration déjà enclenchée par les acteurs des engagements solidaires, ce secteur pourra créer de nouveaux partenariats et s'ouvrir au grand public. Ceci passe par une communication forte, appuyée d'outils adaptés aux profils des différents publics visés.



L'analyse des forces et faiblesses des structures impliquées dans les VIES en Franche-Comté montre l'existence d'un appui fort aux volontaires/bénévoles qui s'engagent, riche de la collaboration d'acteurs différents. La faiblesse de la dynamique réside dans le fait qu'il n'y a pas d'actuel coordinateur fort identifié. Les ressources sont certes partagées par les différents acteurs, mais aussi disséminées entre eux. Le public n'a pas un seul interlocuteur privilégié mais une multitude d'acteurs réalisant des actions à la fois différentes et communes.



ANNEXES

Annexe 1 : La charte des V.I.E.S.....	45
Annexe 2 : Loi relative au Volontariat de Solidarité Internationale.....	47
Annexe 3 - Annuaire des structures enquêtées.....	50



Annexe 1 : La charte des V.I.E.S.

Charte commune aux volontariats internationaux d'échange et de solidarité (VIES)

Cette charte a pour objet d'énoncer les valeurs communes aux différents types de volontariats internationaux de solidarité. Elle entend également préciser les principaux engagements à tenir par les associations d'envoi et les volontaires partant à l'étranger pour une durée limitée de quelques semaines à plusieurs années.

Les trois types de volontariat international émanant des associations visées par cette charte sont :

- * Le volontariat d'initiation et d'échange concerne majoritairement les jeunes et toute personne vivant ses premières expériences de découverte des réalités internationales, par des séjours d'étude, des chantiers, etc.
- * Le volontariat d'échange et de compétences, réalisé par ceux qui, en activité ou à la retraite, souhaitent enrichir leur expérience et apporter un savoir-faire professionnel, sans aucun but lucratif, auprès de ceux avec qui ils échangent.
- * Le volontariat de solidarité internationale, mis en œuvre dans le cadre de la loi du 23 février 2005, donnant lieu à un contrat passé entre l'association d'envoi et chaque volontaire, spécifiant les missions et les conditions dans lesquelles il est envoyé.

Ces volontariats concernés présentent à la fois une grande diversité d'objectifs, de modalités de mise en œuvre, de profil et de statut des volontaires. Cependant, des valeurs essentielles sont partagées par toutes les organisations qui adhèrent à cette charte, ainsi que par leurs volontaires. Leur application se traduit ainsi :

- * Prendre en compte la réalité d'autres populations dans le respect de leurs droits collectifs et individuels, de leur(s) culture(s), de leurs croyances, de leurs besoins, et de leur égale dignité humaine ;
- * Inscrire les échanges et les actions de solidarité et de participation à des projets de développement ou humanitaires dans un souci de réciprocité, de partenariat, de prise en considération des acteurs les plus défavorisés, afin de contribuer au renforcement des solidarités locales et globales ;
- * Valoriser l'engagement libre et responsable des volontaires en leur donnant l'occasion de mettre à disposition leurs compétences pour des actions d'intérêt général non rémunérées, de développer leur ouverture d'esprit,



ainsi que leur participation à la vie citoyenne dans leur pays d'origine, en intégrant l'expérience qu'ils ont acquise des réalités internationales.

La mise en œuvre de ces principes d'action suppose que les partenaires impliqués tiennent les engagements suivants :

- * de la part des organismes d'envoi : toutes les formes de volontariat exigent une préoccupation spécifique de la relation avec les partenaires étrangers qui les recevront. Une attention particulière sera donnée à l'information et à la formation des futurs volontaires et aux conditions de réalisation de leur mission. Un accompagnement approprié et une couverture sociale sécurisante seront assurés. Enfin, la liaison avec une nouvelle étape de la vie personnelle, citoyenne et/ou professionnelle sera facilitée.

- * de la part des futurs volontaires : leur engagement avec une association suppose au préalable qu'ils adhèrent à ses valeurs et aux objectifs de la mission qui leur a été proposée. Ils participent aux activités prévues pour les y préparer. Ils s'impliquent dans la vie de l'association tant dans le pays de départ que dans la relation avec les partenaires du pays d'accueil.

Ces dispositions communes à tous les volontariats désignés ci-dessus ont pour but d'améliorer la relation de coopération, de la sécuriser en fonction des risques encourus, d'accroître l'efficacité des séjours et leurs effets positifs dans la durée. Elles seront spécifiées pour chaque dispositif existant ou à créer, en lien avec les pouvoirs publics chargés du soutien à ce secteur de coopération.

1er octobre 2009



Annexe 2 : Loi relative au Volontariat de Solidarité Internationale

Loi n°2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale (1).

JORF n°46 du 24 février 2005 page 3130

texte n° 3

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1

Toute association de droit français agréée dans les conditions prévues à l'article 9, ayant pour objet des actions de solidarité internationale, peut conclure un contrat de volontariat de solidarité internationale avec une personne majeure.

Ce contrat est un contrat écrit qui organise une collaboration désintéressée entre l'association et le volontaire. Il ne relève pas, sauf dispositions contraires prévues par la présente loi, des règles du code du travail. Il est conclu pour une durée limitée dans le temps.

Ce contrat, exclusif de l'exercice de toute activité professionnelle, a pour objet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire.

Ce contrat constitue un service civique effectué à l'étranger et obéissant aux règles spécifiques de la présente loi.

Article 2

Le volontaire de solidarité internationale accomplit une ou plusieurs missions dans un Etat autre que les Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen. Il ne peut accomplir de mission dans l'Etat dont il est le ressortissant ou le résident régulier.

Article 3

Si le candidat volontaire est un salarié de droit privé, l'engagement pour une ou plusieurs missions de volontariat de solidarité internationale d'une durée continue minimale d'un an est un motif légitime de démission. Dans ce cas, si l'intéressé réunit les autres conditions pour bénéficier d'une indemnisation du chômage, ses droits seront ouverts à son retour de mission. Ces droits seront également ouverts en cas d'interruption de la mission.

L'ensemble des compétences acquises dans l'exécution d'un contrat de volontariat de solidarité internationale en rapport direct avec le contenu d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification



est pris en compte au titre de la validation des acquis de l'expérience dans les conditions prévues aux articles L. 335-5 et L. 335-6 du code de l'éducation.

A l'issue de sa mission, l'association délivre au volontaire une attestation d'accomplissement de mission de volontariat de solidarité internationale.

Article 4

Le contrat de volontariat de solidarité internationale mentionne les conditions dans lesquelles le volontaire accomplit sa mission. Il est conclu pour une durée maximale de deux ans. La durée cumulée des missions accomplies par un volontaire, de façon continue ou non, pour le compte d'une ou plusieurs associations, ne peut excéder six ans.

Les associations assurent une formation aux volontaires avant leur départ, prennent en charge les frais de voyage liés à la mission et apportent un appui à la réinsertion professionnelle des volontaires à leur retour.

Il peut être mis fin de façon anticipée à un contrat de volontariat moyennant un préavis d'au moins un mois. Dans tous les cas, y compris en cas de retrait de l'agrément délivré à l'association en application de l'article 9, l'association assure le retour du volontaire vers son lieu de résidence habituelle.

Article 5

L'association affine le volontaire et ses ayants droit, à compter de la date d'effet du contrat, à un régime de sécurité sociale lui garantissant des droits d'un niveau identique à celui du régime général de la sécurité sociale française.

Ce régime de sécurité sociale assure la couverture des risques maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles. Pour les ayants droit, il assure la couverture des prestations en nature des risques maladie, maternité et invalidité.

Le volontaire et ses ayants droit bénéficient, dans des conditions fixées par décret, d'une assurance maladie complémentaire, d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance pour le rapatriement sanitaire prises en charge par l'association.

Article 6

Le volontaire bénéficie au minimum d'un congé de deux jours non chômés, au sens de la législation de l'Etat d'accueil, par mois de mission, dès lors qu'il accomplit une mission d'une durée au moins égale à six mois.

Le volontaire bénéficie des congés de maladie, de maternité, de paternité et d'adoption prévus par le code du travail et le code de la sécurité sociale pour les travailleurs salariés.

Pendant la durée de ces congés, le volontaire perçoit la totalité de l'indemnité mentionnée à l'article 7.



Article 7

Une indemnité est versée au volontaire. Elle lui permet d'accomplir sa mission dans des conditions de vie décentes. Cette indemnité n'a pas le caractère d'un salaire ou d'une rémunération. Elle n'est soumise, en France, ni à l'impôt sur le revenu, ni aux cotisations et contributions sociales.

Le montant de l'indemnité et les conditions dans lesquelles elle est versée sont fixés pour chaque volontaire dans son contrat. Les montants minimum et maximum de l'indemnité sont fixés par arrêté du ministre des affaires étrangères, après avis de la Commission du volontariat de solidarité internationale en tenant compte des conditions d'existence dans l'Etat où la mission a lieu.

Article 8

Il est institué une Commission du volontariat de solidarité internationale composée de manière paritaire de représentants des associations de volontariat et de représentants de l'Etat.

La composition de la Commission du volontariat de solidarité internationale et ses attributions sont fixées par décret.

Article 9

Toute association qui souhaite faire appel au concours de volontaires dans les conditions prévues par la présente loi doit être agréée par le ministre des affaires étrangères. Cet agrément est délivré, après avis de la Commission du volontariat de solidarité internationale, pour une durée limitée, aux associations qui présentent des garanties suffisantes pour organiser des missions de volontaires de solidarité internationale dans les conditions prévues par la présente loi.

Article 10

La présente loi entrera en vigueur trois mois après sa publication.

Les conditions d'application de la présente loi sont fixées par décret.

Article 11

Les dispositions de la présente loi sont applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.



Annexe 3 - Annuaire des structures enquêtées

STRUCTURE	ADRESSE POSTALE	CONTACT	MEL	TELEPHONE
AFDI BFC	3, rue du Golf 21 800 Quétigny	Laurence BRIAND	afdibfc@afdibfc.org	03 80 48 43 27
Afriq'energies	Lycée Pierre Adrien PÂRIS 7 rue Nicolaus MERCATOR http://www.afriq-energies-besancon.fr	Marcel HOEUILARD	marcel.hoeuillard@wanadoo.fr	06 70 00 82 79
Agir ABCD	Relations Internationales 31 bis rue Général Brulard 25000 Besançon	Marcel HOEUILARD	marcel.hoeuillard@wanadoo.fr	03 81 80 87 44
ASUNOES-France/Bénin	2 rue des anciennes écoles 25170 CHAUCENNE	Pascale DARD	dard.pascale@wanadoo.fr	06 88 55 10 75
Association du Centre de Beaumotte	1 Chemin du Saussoir 70190 Beaumotte Aubertans http://centredebeaumotte.org/	Paola MELOSU	sj.beaumotte@orange.fr	03 84 68 33 41
CCFD	Centre Diocésain 18 rue Mégevand 25 000 Besançon			
DCC	Centre Diocésain 18 rue Mégevand 25 000 Besançon http://ladcc.org/	Christophe MAIRE	besanconcoopmiss@centrediocesain-besancon.fr	03 81 65 17 53
Diin Lama France	11D rue Narcisse Lanchy	Christèle PIERRE	diinlamafrance@yahoo.fr	06 63 90 55 47
Doubs Besancon Samodohiri	2 rue CUVIER	Jean-François GUYONNEAU	jefguyonneau@yahoo.fr	03 81 81 17 32
Eau Soleil FC	156 rue du château d'eau 39000 Lons le Saunier	Michel REVERCHON	m.reverchon@laposte.net	03 84 24 08 58
Les Balladins du Château	Rue du Château 39270 Présilly	Bernhard DENIS	contact@balladinsduchateau.com	03 84 25 49 44
Les enfants de l'adrar	13 rue de la crait	Bernadette MULTRIER	dunereve@wanadoo.fr	03 81 55 25 20
Nilha		David LAMBERT	david.nilha@gmail.com	06 38 67 79 19
Zebulons	Temis, 25000 BESANCON	Gilles PERROT	gilles.perrot@zebulons.org	06 80 28 81 14
Scouts et guides de France	Centre Diocésain 18 rue Mégevand 25 000 Besançon	François MANDIL	f.mandil@gmail.com	
Etudiants en santé pour une solidarité internationale		Thomas GUINCHARD	thomas.guinchard@assoessi.org	06 73 49 88 75
Réseau CIJ	CRIJ Besancon	Norrédine FERCHICHI	norredine.ferchichi@gmail.com	
Réseau Ritimo	ReCiDev	Lucile MOUQUOD	contact@recidev.org	
Cercoop	Arsenal - Bât. Q Place Saint-Jacques BP 16163 25014 Besançon	Vanessa CAMPAN	cercoop@cercoop.org	03 81 66 52 38



STRUCTURE	ADRESSE POSTALE	CONTACT	MEL	TELEPHONE
	cedex http://www.cercoop.org/			
CEMEA	18 rue de Cologne-BP 117 25013 BESANCON CEDEX http://www.cemea.asso.fr/	Isabelle PALANCHON	ipalanchon.cemeafc@wanadoo.fr	03 81 81 33 80
Mission locale	5 rue de la Cassotte 25 000 Besançon	Olivier GRIMAITRE	ogrimaitre.mlej@voila.fr	03 81 85 85 67
Loisirs populaires dolois	12, Rue du vieux château 39100 DOLE		loisirpop@wanadoo.fr	03 84 82 70 73
Léo Lagrange	4 rue des Batteries du Parc 25200 MONTB2LIARD	Veronique DOLVECK	veronique.dolveck@leolagrange.org	03 81 92 03 60



